Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 25 Dhoulkâada 1446
23 Mai 2025

N° 81

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3262**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3265**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3271**
Homologation de résolutions **3272**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3272**
Avis aux créanciers..... **3275**
Convocations
Sociétés anonymes **3279**
Sociétés à responsabilité limitée **3287**
Sociétés communautaires..... **3287**
Autres sociétés **3287**
Actes Administratifs
Avis au public **3287**
Divers
Avis au public..... **3288**
Rectificatifs **3289**
Liste des Titulaires de comptes inactifs
Tunis International Bank **3290**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Emission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne

El Amel de Microfinance SA

Société Anonyme au capital de 7 500 000 dinars

Siège social : Angle Avenue de France, Rue de Belgique, Ben Arous, Tunisie

Identifiant unique : 1592121G

E-mail : contact@elamel.com.tn

Objet social : l'octroi de microcrédits ainsi que toutes les activités autorisées conformément au décret-loi 2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de micro finance.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE dénommé «El Amel de microfinance 2025-1» DE 7.000.000,000 DINARS susceptible d'être porté à 10.000.000,000 DINARS PRIX D'EMISSION : 100 DINARS

1. Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société «**El Amel de Microfinance SA**» réunie le 24 juin 2024, a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire privé sans appel public à l'épargne pour une enveloppe de 20 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches, et ce sur une période de 5 ans. L'Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer le montants des tranches ainsi que les modalités et les conditions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société «**El Amel Microfinance** SA», s'est réuni le 13 mars 2025 a décidé d'émettre une seconde tranche de l'emprunt obligataire pour un montant de 7 millions de dinars susceptible d'être porté à 10 millions de Dinars, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

Selon les conditions suivantes :

Durée : 5 ans

Taux d'intérêt : 11.5 % brut l'an et/ou TMM+3.5 %

Amortissement : Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année

2. Renseignements relatifs à l'émission :

2.1. Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 7 Millions de dinars divisé en 700 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à 10 Millions de dinars divisé en 1 000 000 obligations de 100 dinars de nominal

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire **«El Amel de micro finance 2025-1»** fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

2.2. Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **26 mai 2025** aux guichets de la société El Amel Micro finance, et seront clôturées au plus tard le **27 juin 2025.** Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de **10 Millions de Dinars** est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 000 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à **10 Millions de dinars** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27 juin 2025** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.3. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 26 mai 2025 aux guichets de la société El Amel Microfinance, Angle avenue de France : Rue de Belgique, 2013 Ben Arous.

2.4 But de l'émission :

La société **El Amel de Microfinance SA** a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité et l'élargissement de son réseau d'agences.

3. Caractéristiques des titres émis :

3.1. Nature, forme et délivrance des titres

La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 : des obligations.

Dénomination de l'emprunt : «**El Amel de micro finance 2025-1**»

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives

Catégorie des titres : ordinaire

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par la société émettrice « El Amel de Microfinance SA».

3.2. Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.3. Date de jouissance des titres en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et de sa libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 27 juin 2025, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **27 juin 2025,** soit la date limite de clôture des souscriptions.

3.4. Date de règlement :

Les obligations sont payables en totalité à la souscription.

3.5. Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à une durée unique de 5 ans et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- un taux annuel brut fixe de **11.5** % **l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- un taux annuel brut variable de **TMM majoré de 3.5 points** l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Avril de l'année N-1 au mois Mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

3.6. Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2030**

3.7. Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

3.8. Paiement :

Le paiement annuel des intérêts sera effectué à terme échu, le 27 juin de chaque année.

Le premier remboursement en capital et en intérêts aura lieu le **27 juin 2026.**

3.9. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est 11,5% l'an.

3.10. Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de **Avril 2025**, à titre indicatif, qui est égale à **7,5% ;** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 11,5%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,5%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.11. Durée totale :

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans.**

3.12. Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt obligataire est de **3 ans**.

3.13. Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de **2,617 années.**

3.14. Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

3.15. Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

3.16. Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

3.17. Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire «**El Amel de microfinance 2025-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la société émettrice.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

3.18. Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

3.19. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

2025R01486SANB2

Notice d'Augmentation du capital de société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne prévue par l'article 302 du code des sociétés commerciales (CSC)

SOCIETE HOPITAL PRIVE EL AMEN - S.A

Identifiant Unique : 1170032L

RC : B24169352010

N° CNSS : 311896-41

- Raison sociale : HOPITAL PRIVE EL AMEN

- Forme Juridique : Société Anonyme

- Siège social : Immeuble Emeraude center, Les Jardins du Lac, 1053, Les Berges du Lac, Tunis

- Capital social : 100.000Dinars

- Objet social : établissement sanitaire

- Durée : 99 ans

- Dépôt du PV de l'AGE du 22 avril 2025, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 7 Mai 2025, sous le n°25501550 quittance n°4176 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le N°AC01642025 En date du 15 Mai 2025.

- Après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2025, décide :

- D'augmenter le capital social de trois cent mille Dinars (300.000Dt) pour le porter de cent mille Dinars (100.000Dt) à quatre cent mille dinars (400.000 Dt), et ce, par la création de cent vingt mille actions (120.000) actions nouvelles d'un nominal de deux dinars cinq cents (2,5) millimes chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraires à la souscription.

- Les actions nouvelles porteront jouissance à partir de la date de la réalisation définitive de l'augmentation du capital. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire réserve la souscription de (120.000) actions nouvelles tant à titre irréductible que réductible aux actionnaires actuels de La Société Hôpital Privé El Amen. L'exercice du droit préférentiel de souscription se fera de la manière suivante :

1/ A titre irréductible : A raison de 03 Actions nouvelles pour 01 Action ancienne.

2/ A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les Actionnaires pourront en outre souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les reliquats des actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites éventuellement par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Les actionnaires souscripteurs feront leur affaire personnelle de l'acquisition ou de la cession du nombre d'actions ou de droits nécessaires pour permettre l'attribution d'un nombre entier d'actions nouvelles à chacun d'eux, la répartition ne pouvant en aucun cas, avoir pour résultat l'attribution d'une fraction d'actions nouvelles.

- Délai pour la souscription : L'Assemblée Générale Extraordinaire limite le délai de souscription à dix-sept (17) jours à compter de la publication au JORT de la décision d'augmentation du capital, avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de ce délai.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de redistribuer totalement ou partiellement entre les Actionnaires, les actions non souscrites à l'expiration du délai de 17 jours susmentionné. A l'expiration de ce délai, tout Actionnaire n'ayant pas souscrit à cette augmentation du capital est réputé renonçant à son droit préférentiel de souscription.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de limiter le montant de l'augmentation du capital au montant des souscriptions dans le cas où les souscriptions n'atteindront pas la totalité de l'augmentation du capital et à la condition que le montant des souscriptions atteigne les trois quarts de l'augmentation décidée.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

- Elle confère au Président Directeur Général ou à son mandataire M. Montassar BOUDHINA, titulaire de la carte d'identité nationale N° 06251136 émise le 25 février 2022 à Tunis tous pouvoirs pour arrêter les autres modalités de cette augmentation du capital, recueillir les souscriptions, constater toute libération, faire la déclaration de souscription et de versement, faire toutes autres formalités prévues par la réglementation, prendre toutes les mesures utiles et remplir toutes les formalités nécessaires pour exécuter ladite déclaration et parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation du capital ainsi décidée.

- Pas d'apport en nature.

- Les statuts ne prévoient pas d'avantages particuliers.

- Répartition de résultats : le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

a. Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

b. La somme nécessaire pour payer aux actionnaires à titre de première dividende, cinq (5%) de la somme dont leurs actions sont libérées et non amorties sans rappel d'un exercice à l'autre.

c. L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'administration reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'assemblée générale ordinaire.

d. Le solde si l'assemblée générale ordinaire le décide, est réparti sous forme de super dividende aux actionnaires.

- Les Assemblées Générales se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions à condition qu'elles soient libérées des versements exigibles.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès d'Amen Bank AGENCE MOHAMED V Tunis 1002 sous le n° TN 59 07 807 0081340606245 25

L'assemblée générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

2025R01496SANB2

Notice d'augmentation de capital

ENAMELLED TECHNOLOGY INDUSTRY - ETI

Société anonyme

Au capital social de 1 500 000 Dinars Tunisiens

Siège social : 28 Rue Mouaouia Ibn Abi Soufyane - El Menzah 8 - Ariana

Usine : Zone Industrielle de Zriba Nord

RNE : 1336995 Z

Objet social : Emaillage de cuves pour chauffe-eau solaires, ballons d'eau chaude sanitaires et chauffe-eau électriques ainsi que tous autres produits et accessoires.

Suivant PV d'AGE en date du 5 Mai 2025 enregistré à la Recette des finances de Tunis le 12 mai 2025 sous le n°25501621 quittance n°4350 dont une copie a été déposée au RNE le 14 Mai 2025 sous le n° AC03632025. Il a été décidé l'augmentation du capital social en numéraire avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription pour un montant de cent mille (100 000,000), dinars et ce par l'émission de mille (1 000) actions de nominal cent (100) dinars.

Cette augmentation a été entièrement souscrite par les actionnaires suivants :

- M Rafik Missaoui : quatre cent actions (400)

- M Mahmoud Ettriki : trois cent actions (300)

- M Sami Marrouki : trois cent actions (300)

Les autres actionnaires renonçant expressément à leur Droit Préférentiel de Souscription conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales.

Délai de souscription : 15 jours avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

Les fonds ont été déposés par les souscripteurs au prés de l'AMEN BANK, centre d'affaires Mohamed V dans le compte indisponible n° : 07 80700 81340606132 73

Les bulletins de souscription ont été déposés au siège de la société.

2025401707SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution d'une société

SOCIETE MEDITERRANEAN FASHION GROUP

SARL au capital de 2 500 000 D

16, Rue des Entrepreneurs Charguia II - 2035 Tunis

Identifiant Unique : 1487583V

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 30 Avril 2025, enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le jour même sous le n°25704386, Quittance n°M055996, les associés ont décidé la dissolution de la société «MEDITERRANEAN FASHION GROUP» et la désignation de Monsieur Tijani Chaabane en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs.

Ce PV a été inscrit au Registre National des Entreprises le 13 Mai 2025 sous le N°202535769.

Le siège du liquidateur est désigné à Route Soukra km 1 - Sfax - 3003.

Tél : (74) 24 80 99 - (74) 24 80 83

2025X00697SRLB2

SOCIETES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE ARC ENERGY EN COURS DE DISSOLUTION

Au capital de 1000 Dinars

Siège social : Pépinière Des Entreprises Mogrene - Zaghouan

MF : 1822907R

Suivant PV de l'AGE tenue le 31/3/2025 enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 28/4/2025 sous le n°25501590 reçu n°M38446, dont une copie a été déposée au RNE le 6/5/2025 dont numéro 202533602, et il a été décidé la dissolution de la société avant le terme et la nomination de Monsieur Wassim Bounenni CIN n°06446137 en qualité de liquidateur. Tous les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais légaux après la parution de cet avis au JORT à l'adresse suivante : Menzel Horr Menzel Temime.

2025R01475SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP daté du 24/02/2025 enregistré à la recette des finances de KORBA 2 le 7/4/2025 sous le n°25200807, Mr Gueddena Sofien ben Hssine, Titulaire de la CIN n°06279943, a vendu à Mr Benhmida Habib ben Sami, Titulaire d'une CIN n°14440793 la totalité du fonds de commerce lui appartenant représentant un local pour vente de viande rouge n°12, sis au marché quotidien de Korba, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

L'opposition au payement du prix s'effectue entre les mains du vendeur à son domicile dans un délai de vingt jours de l'insertion de cette annonce au JORT.

Une copie de cette annonce a été insérée dans le journal Quotidien du 6/5/2025.

2025R01328FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 13 mai 2025 enregistré à la recette des finances Ghandi quittance n°039488 M enregistrement n°25202417. Monsieur Taher Benbader sis au 89 rue des orangers Tunis a vendu à Mme Hayet ben Naseur la totalité du fonds de commerce sis 24 av Turquie Tunis exploité en tous commerce. Les oppositions seront reçues chez l'acheteur à l'appartement numéro 2 résidence Zouhour Soukra, dans les 20 jours suivant la publication de l'annonce au Journal Officiel.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Al-Shorouk et le Quotidien du 17/5/2025.

2025R01456FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 28 Avril 2025 et enregistré à la recette des finances cité Administrative Ariana le 29/5/2025 (Reçu N°M050837) enregistrement n°25202553 Madame Yamina Bent Mohamed AL-ABIDI (C.I.N n° 07168647) a vendu la totalité du fonds de commerce à la Société TOUT EST LA SARL, Identifie Unique n°1900525/S par son Gérant Malek AL-MEALLEJ (C.I.N n° 07129622) exploité «Tous Types de commerce» situé au local n°37 Avenue Kahina - Nouvelle Ariana - Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au bureau du rédacteur de ce contrat Maître Houssem TROUDI situé Rue Chypre n°04 Mutuelle Ville - 1082 Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk daté le 11/5/2025.

2025R01458FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 6 Mai 2025 et enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis le 6/5/2025 (Reçu N°M036419) enregistrement n°25202248 La Société BONBONNIERE S.A.R.L, Identifiant Unique : 0980662M, son Gérant Monsieur Saad Ben Salem Ben Saad AI-MAHZRES (C.I.N n° 00594997) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Walid Ben Belgacem Ben Mohamed AL-BAGHURI (C.I.N n°04652219) exploité «Vente Tabac, Journaux et Articles de Cadeaux» situé Complexe Commercial ALKLARIDJ, Rez-de-chaussée n°1-14 Avenue Habib Bourguiba Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au bureau du rédacteur de ce contrat Maître Sonia BOULAABI Avocate à la cour de cassation situé 06 Rue Sidi Béchir 1er étage -Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk datés le 13/5/2025.

2025R01459FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nabeul en date du 15/4/2025, quittance numéro MO28735 numéro d'enregistrement 25201525. Sieur Abdelkarim Ben Taib ben Amor Dridi titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06299225 délivrée le 22/12/2022 a renoncé à Monsieur Osama Ben Abdelkarim Ben Taib ben Amor Dridi, titulaire de la carte d'identité Numéro 14423030 délivrée à Tunis le 6/9/2020. Tout le fonds de commerce sis à l'avenue 2 Mars Nabeul destiné à l'activité de vente de poulets. Les oppositions seront admises au bureau de l'avocat maître Mohamed Sallami sis 133 av Habib Bourguiba Nabeul pendant une période de 20 jours à compter de la date de la publication au J.O.R.T il a été publié au journal "Echourouk" le 7/5/2025.

2025R01469FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P daté le 02/5/2025, enregistré à la recette des finances de Kelibia le 9/5/2025 quittance n°M037967 enregistrement n°25201288, rédigé par Maître Akrout Chokri Avocat à la cour de cassation, son bureau sis à la Rue des Martyrs 2ème étage Kelibia.

Les héritiers feu Salah Ben Slimen Chaar et Sami Ben Salah Chaar, son fils décédé avant lui, ont vendu à Mr Turki Haythem, CIN n°09788917, Mr Mehdi Ben Hassine, CIN n°09834704, la totalité du fonds de commerce, exploité comme café 1ère catégorie, identifiant unique n°0174255K, sis à Rue Hammadi Elgharbi Kelibia. Les oppositions seront acceptées, entre les mains de l'acheteur, dans le délai de 20 jours à l'adresse du fonds de commerce mentionnée.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 16 Mai 2025.

2025R01470FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02/5/2025, enregistré à la recette des finances Rue de France Nabeul le 9/5/2025 sous le n°25201911 quittance n°M034338 Mr Omar Etourki CIN 09823883 a vendu à Mme Naoures Boulaba née Benhassin CIN n°14421944 la totalité du fonds de commerce destiné café et restaurant sis à la rue Taiib el Mhiri Cournich Nabeul. Les oppositions seront reçues entre les mains de vendeur rue Ibn Rouchd Dar Chaabane, et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié le 16/5/2025 au journal Echourouk

2025R01471FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 8/5/2025 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 14/5/2025 sous Quittance n°M035534 et enregistrement n°25201952. Mme KAOUTHAR NSIR C.I.N n° 01820068, RNE 1146424J, a vendu à Mme Neema Abidi C.I.N n°08095006, l'intégralité du fonds de commerce FAST FOOD avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local situé à Bir El Ghoul Nabeul d'un prix de vingt cinq Mille dinars (25.000.000). Toute opposition doit être adressée au cabinet de Maître Achraf Aounallah, avocat sis au 9 rue du théâtre Nabeul.

Un extrait de la vente a été publié au journal quotidien "La Presse et Elsahafa" du 18/5/2025.

2025R01481FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 25/4/2025 enregistré à la recette des finances avenue de France à Nabeul le 28/4/2025 sous Quittance ne M031974, La STE MAGIC RNE 1228729D représentée par son Gérant Mr Mohamed Salah GANNAR C.I.N n°01845546, a vendu à la STE TUNISIAN TASTE RESTAURANT représentée par son 1er Gérant Mr Youssef Gannar C.I.N n°09898465 et son 2ème gérant Mr Mohamed GUESMI C.I.N. n°06465345, l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local situé au rez-de-chaussée et premier étage, Rue Abdessalem Dimassi à Nabeul d'un prix de soixante mille dinars (60.000.000). Toute opposition doit être adressée au cabinet de Maître Achraf Aounallah, avocat sis au 9 rue du théâtre Nabeul.

Un extrait de la vente a été publié aux journaux quotidiens "La Presse et Elsahafa" du 6/5/2025.

2025R01482FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat de vente signé entre les parties le 7/5/2025 et enregistré à la recette des finances de Kélibia le 7/5/2025 reçu n°MO37138 enregistrement n°25201259, et publié dans le journal «le Quotidien du jeudi le 15/5/2025.

Mr Ahmed Ben Abdallah titulaire de la CIN n°06415050 délivrée le 19/9/2017 (Registre de commerce n° A5124542202 / Matricule Fiscal 1122012/N) a vendu à la Société Meubles Confort Sammoud Kelibia (RC n°B511273932021 et MF n°W1740350), représentée par Mr Sammoud Hatem titulaire de la CIN n°06348547 délivrée le 23/10/2014, tout le fonds de commerce de salle d'exposition et de vente de meubles, exercé au local situé à la rue Abou Kaccm Chebbi Tbebou Gabès.

Les oppositions sont à recevoir entre les mains des acheteurs dans les vingt jours suivant l'Insertion au journal officiel de la République Tunisienne dans le domicile élu par les parties et bureau de Maître Layouni Najla Avocate, situé au 88 rue Ibn Khaldoun Kélibia jusqu'à fin d'opposition.

2025R01483FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat en date du 6 mai 2025 et enregistré à la recette des Finances de La Goulette le 9 mai 2025 sous le numéro 25203987, numéro de quittance 58360. M. Mohamed Ben Abdel Salam Al-Amiri, titulaire de la CIN n°05442788, demeurant au 49 Rue Al-Zahour à El Kram, Tunis a vendu à M Abdelkader Ben Abdellah, titulaire de la carte Nationale d'identité Nationale N°05440665, demeurant au 8 Rue Khmayes Al-Hajri - El Kram El Gharbi - Tunis, l'ensemble du fonds de commerce destiné à la vente, et au polissage et coupure du marbre et des pierres marbrières, sis à l'Avenue de Carthage - Ain Zaghouan - El Kram El Gharbi, avec tous ses éléments matériels et moraux, et y compris les accessoires et les avantages du fonds de commerce, et enregistré à la recette des Finances de La Marsa le 13 février 2006 sous numéro 6300781, numéro de reçu 11242.

Il a été publié dans le journal «Al-Chorouk» le 17 mai 2025.

Les objections seront acceptées par le rédacteur du contrat, Maître Issam Belhaj, à son bureau situé au Centre Urbain Nord - Tour de Bureaux - Premier Etage (B 12), Code Postal 1082, Tunis, dans les délais légaux.

2025R01487FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 12/5/2025 et enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 14/5/2025 quittance n°M056677 enregistrement n°25202985 Messieurs Billel ben Zohair ben Sadok Jbali, Zohair ben Sadok Jbali et Fadhila bent Mouldi Hssin, épouse Zohair ben Sadok Jbali, ont vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux à la Société Hentati Frères Distribution, représentée par son gérant Mr. Khalil ben Taher destiné à tous types de commerce et est actuellement utilisé pour la vente d'épices et d'agrumes sis à la rue Sidi Amar, n° 29, Ariana ville.

Les oppositions doivent être présentées par l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 21 Mai 2025.

2025R01489FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 6/5/2025 signé le 6/5/2025, enregistré à Monastir le 6/5/2025 sous N° 25203349 N° de quittance MO36572 Mr Ibrahim ben Hmad ben Mohamed Bouaziz ; demeurant à cité n°1 Essouani Monastir, gérant de la société Universal School Al Irtikaa ; SARL, identifiant unique au RNE n°1070293 A; ancien RC N°B1527132009 K et Mr Mohamed Amine ben Mohamed Abdeljelil, demeurant à Skanes Monastir; ont vendu à la société Ecole Privée Al Rissala ; SARL en cours de constitution représentée par Mr Mezri ben Mohamed Ameur Zidi ; demeurant à l'avenue Mohamed Salah Sayadi Monastir, la totalité du Fonds de commerce représentant une école privée primaire et secondaire située à villa Khefacha ; Avenue Hedi Khefacha Monastir.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Debbabi Amara, Avocat, résidence Habiba Rue d'Alger, Monastir. Cette annonce a été publiée au Journal «Chourouk» du 10 Mai 2025.

2025S00628FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte de vente d'un fonds de commerce signé le 14/5/2025 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 15/5/2025 quittance n°M037239, Mr Najib ben Ahmed ben Hssine Sakka titulaire de la CIN 03825864, a vendu à Marwa bent Mohammed ben Hssine Atia titulaire de la CIN 06961138 la totalité du fonds de commerce du local destiné "Commerce et réparation de tous types d'appareils électronique" avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la terrasse 1 mai à marché central de MAHDIA. Les oppositions se font entre les mains de Mr Foued cheikh Zaouali rédacteur de contrat son bureau sis à la rue 2 mars 1934 Mahdia au local qui concerne objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 20/5/2025.

2025S00644FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse le 15/5/2025 sous le n°25201376 rédigé par l'avocat en cassation Maître Jaber Abdelkarim, publié au journal Echourouk page 5 et au Journal le Quotidien page 16 du 17/5/2025 Madame Othmani Fatma titulaire de CIN n°01846639 délivrée le 31/8/2012 a vendu la totalité de son fonds de commerce qu'il s'agit de

l'activité d'un café première catégorie exercé dans le local sis à la rue Abderrahman Ibn Abi Baker lotissement EH 17 cité Erriadh 3 Sousse à monsieur Boussetta Amor titulaire de CIN n°03952500 délivrée le 8/02/2016.

Les oppositions sont reçues entre les mains de l'avocat maître Jaber Abdelkarim au siège de son bureau sis à l'Avenue Ettawfik Immeuble Douk cité Erriadh Sousse dans un délai de vingt jours à partir de l'émission de cette annonce.

2025S00646FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Sayada le 5/5/2025, quittance n°M018681, N° d'enregistrement : 25200540, Mme. Haifa Brahem, CIN n°06873332, demeurant au 25 avenue Tarek Ibn Zied Sayada Monastir, a vendu la totalité du fonds de commerce qui lui appartient au local situé à rue 18 Janvier Sayada Lamta Bouhjar Monastir avec ses éléments corporels et incorporels, à Mme. Hadir Slimen CIN 06960178, demeurant à Cité Nouvelle Sayada Monastir.

Toutes les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local sus indiquée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié à la quotidienne Echourouk du 15/5/2025.

2025S00647FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous seing privé daté du 24/01/2025, édité par Maître Hamdi Anis, avocat à Haffouz, enregistré à la recette des finances de Haffouz, Kairouan le 27/01/2025, quittance numéro M003659, numéro d'enregistrement 25200148, Mrs et Mme El kamel, Khaled, Majed, Aziza, Rym, Hadda, Jamila, Faiza, Othmen Ben Mohamed Salah Ben Amor Othmani et Salma Ben Mohamed Ben Ali Khadhraoui, ont vendu à Mr Habib Ben Hedi Ben Amor Idoudi. La totalité du fonds de commerce destiné pour la vente des poulets et d'œufs, située au marché municipal de Haffouz, Kairouan.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Mr Habib Idoudi, à son adresse demeurant à l'adresse du fonds de commerce située au marché municipal de Haffouz, Kairouan, dans les vingt jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 22/02/2025 au journal Echourouk.

2025S00651FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP du 12/5/2025 enregistré à Sousse le 14/5/2025, n°28103/25201849 Fatma Zina Zorgui, IU : 0981357K a vendu à Noura Guezguez le fonds de commerce sis 5 Rue du Caire Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues chez l'acquéreuse élisant domicile au cabinet maître Anouar Ben Hadj Ali, Rue Ali Belhaouane Sousse dans les délais légaux.

Cette annonce a été insérée au journal le Quotidien le 21/5/2025.

2025S00652FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11/02/2019 le 15/02/2019 et 20/02/2024 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo le 10/4/2025 sous le n°25201700 quittance n°M024470. La société de décoration Bouasida SARL (MF 839279/P/M/A) représentée par son mandataire Mr Mohamed Bouassida (C.I.N n°04195804) a vendu à Mr Sofien ben Fredj ben Khalifa Khalil (C.I.N n°06763546) tous le fonds de commerce exploité dans le domaine de l'affichage et de la vente des peintures située à la rue de l'imam Muslim Khezema Occidental Sousse.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du vendeur dont l'adresse élue est celle du fc sis à la rue Imam Muslim Khezama occidental Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la publication au J.O.R.T

Le présent avis est paru au journal Le Quotidien du 15/5/2025.

2025S00653FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de contrat de vente d'un fonds de commerce daté du 17/4/2025, enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 5/5/2025 sous reçu n°55793 enregistrement n°25202486, Monsieur Jeser Ben Nour Edine Toumi a vendu à Monsieur Mohamed Ben Abd Elfateh Mansour le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des alimentations générales Matricule fiscal n°1816164/M son siège social est situé au 62 rue Habib Bourguiba Hammam Sousse. Les oppositions sont reçues auprès de Maître Leila El Guolli avocate à la cour de cassation à son cabinet situé à l'Immeuble du marché de gros route de Tunis El Menchia Hammam Sousse dans les vingt jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 21/5/2025.

2025S00654FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 17/01/2025 enregistré à la recette des finances El-Mourouj Ben Arous le 31/01/2025 n°25200553 quittance n°M010580, Abdelhalim Trabelssi a vendu à la Société Saïd Nexus, société en cours de constitution, son représentant légal Zied Said, le fonds de commerce sis au n°4 résidence ennaser Mourouj 5 Ben Arous. Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au JORT chez le domicile élu de l'acheteur sis au local dont est exploité le fonds de commerce vendu au n°4 résidence ennaser Mourouj 5 Ben Arous.

Ceci a été publié au journal Le Temps sous le n°16571 en date du 20/5/2025 et dans le journal quotidien en langue arabe Assabah sous le n°24270 en date du 20/5/2025.

2025X00705FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de commerce de vente daté le 17/4/2025 enregistré à la recette des finances à Abou El Kassem Chebbi le 21/4/2025 sous le numéro 25201858,

Monsieur Anis Ben Hassin a vendu à Monsieur Zehir Guidara d'un fonds de commerce concernant «fast Food» situé à route Gremda km 0.5 Sfax à un prix de quatre mille cinq cent millimes.

Le cabinet de Maître Amine Ben Hmida Avocat à la cassation sis à la rue à Abou El Kassem Chebbi imm Elisa centre 3ème étage Sfax a été désigné comme siège élu pour recevoir les objections dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au jort.

Cette annonce a été publiée au journal «Assabeh» le 15/5/2025.PS250299.

2025X00714FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'El Manar en date du 14/5/2025 sous le numéro d'enregistrement 25201658, Reçu n°M047573, la société El OUNES Lavage Auto, société à responsabilité limitée immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro KI624670, dont le siège social est situé au n°13, rue 6673, El Omrane El Aala, 1091, représentée par son gérant Hichem Ben Hachemi Kamoun, titulaire de la carte d'identité nationale n°08748055, délivrée le 22/02/2016, a vendu à Monsieur Ridha Ben Othman Ben Omar Jouini, titulaire de la carte d'identité nationale n°05054072, délivrée à Tunis le 01/6/2022 le fonds de commerce avec tous ses éléments physiques et moraux dans le local sis au n°13, rue 6673, El Omrane El Aala, destiné aux travaux d'entretien, de réparation et de lavage des voitures.

Toute oppositions est recevable chez Maître Nasredine Ghallab, avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est situé au 64, rue de Syrie, 1002 Tunis, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 17 mai 2025.

2025401680FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la Recette des finances rue de Paradis Ariana le 7/5/2025 suivant reçu n°M058418, Sté VERRE GLACE S.V.G identifiant unique N°0747676/P Registre de commerce n° B170212000 a cédé à Mme Naila Ben Rabeh le fonds de commerce de "vente et placement de toutes sortes de verres et miroirs" sis à Rue Soukra km 14 Sidi Fraj Ariana. Toute éventuelle opposition doit être déposée dans les délais légaux entre les mains de Maître Mourad Ben Tili Avocat sis au 34 rue de Carthage Ariana. La présente vente a été publiée aux journaux Le Quotidien et الشروق le 13/5/2025.

2025401704FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18/4/2025 enregistré à la recette des finances de Tajrouine le 24/4/2025 sous n°25200506 quittance n°M013104, Mr Khalfaoui Abed l'Hamid ben Younes ben Abed l'Hafidh a vendu à Mr Chikhaoui Ibrahim ben Sebti ben Ibrahim le fonds de commerce du local n°12 au marché couvert de Kalaa Khasba avec tous ses éléments incorporels.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de l'acquéreur au siège du fonds sis au local n°12 au marché couvert de Kalaa Khasba dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux journaux Assabeh le 17/5/2025.

2025401710FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P enregistré à la recette des finances la Goulette le 8-5-2025 sous le n°5203962, la société KENZA DELICE, société à responsabilité limitée, titulaire de l'identifiant unique numéro 1222665D, ayant son siège social sis au n°6, Rue Mongi Slim, Résidence Narjes, Bloc 3, l'Aouina, 2045 Tunis, a vendu et cédé à la Société Tunisienne d'Exploitation et de Restauration, société à responsabilité limitée, titulaire de l'identifiant unique numéro 0954965B, ayant son siège social sis à l'immeuble El Moustakbel, 5, Rue Ali Darghouth, 1er étage, Bureau n°10, 1001, Tunis, la totalité du fonds de commerce sis au local n°6, rez-de-chaussée de l'immeuble dénommé «Résidence Narjes», Bloc 3, se situant à l'Aouina, et destiné au commerce de vente des produits de pâtisseries, salon de thé et la restauration rapide.

Les oppositions sont reçues auprès de l'acheteur à son domicile sis à l'immeuble El Moustakbel, 5, Rue Ali Darghouth, 1er étage, Bureau n°10, 1001, Tunis, pendant le délai légal.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien en date du 16 mai 2025.

2025401711FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte écrit enregistré au Registre des Finances de Bab Souika le 8 mai 2025, sous le n°25201562 quittance n°M036101, Wahid Al-Fezai a cédé à Samir Al-Fezai l'intégralité du fonds de commerce exploité dans le local commercial numéro C 2, situé à rue Al -Bellar El Hafsia Tunis, destiné à la vente des vêtements.

L'acquéreur accepte les oppositions au local n°C2 Rue Al- Bellar El Hafsia, Tunis dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Vente publiée à Essabeh et Le Temps le 16/5/2025.

2025401713FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 10/4/2025, 15/4/2025 et 21/4/2025 enregistré à la recette des finances Douar Hicher le 7/5/2025 sous le n°25201018 quittance n°M033928, la société «Etablissement Mtiri» représentée par son représentant légal titulaire de l'identifiant unique 0611314Q a vendu à madame Helali Latifa et madame Mimouni Latifa, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à km 7 rue de Mateur Manouba, au prix de dix mille dinars (10.000,000D).

Toute opposition doit être déclarée dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès des acheteuses dans son local situé à km 7 rue de Mateur Manouba.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk, en date du 20/5/2025.

2025401739FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Selon l'acte sous seing du 5/8/10 Mars 2025 enregistré à la recette des finances de Kasserine le 2/4/2025 sous le Numéro 25302636 et le numéro de Quittance M032716.

Messieurs Aref, Adel, Faiza, Mabrouka, Saber ben Hsan Rahmouni ont loué la totalité du fonds de commerce pour la vente du carburant nommée par kiosque total à monsieur Abdraouf Rahmouni du 5/3/2025 au 4/3/2030.

Les oppositions sont recevables auprès du Maître Imed Kahri avocat sis au 35 avenue Habib Bourguiba Kasserine dans les délais légaux.

Cet avis de location a été publié sur le journal Echourouk du 17 mai 2025 IP225/4370.

2025R01454FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Makthar, le 12 mai 2025 sous n°253000723 quittance n°M013068 la société AZIZA DE COMMERCE DE DETAIL, société anonyme titulaire de l'identifiant unique 1259149J et dont le siège est fixé au 22 rue de l'Electricité, la Zone Industrielle Ben Arous a donné en location gérance à la société BADR ALIMENTATION, société unipersonnelle à responsabilité limitée titulaire de l'identifiant unique 1921810K, le fonds de commerce exploité au local situé à la Cité Nahal Makthar, Seliana et ayant pour activité la vente en détail des produits alimentaires et ménagers.

Ledit fonds est grevé de nantissements au profit de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, la Banque Zitouna, Amen Bank, la Société Tunisienne de Banque, BH Bank, Wifak Bank et l'Arab Tunisian Bank.

Le présent avis a été publié aux quotidiens Achourouk et le Quotidien parus le 18/5/2025.

2025R01472FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Jem, le 12 mai 2025 sous n°25300896 quittance n°M032457 la société AZIZA DE COMMERCE DE DETAIL, société anonyme titulaire de l'identifiant unique 1259149J et dont le siège est fixé au 22 rue de l'Electricité, la Zone Industrielle Ben Arous a donné en location gérance à la société JENAYEH MARKET, société unipersonnelle à responsabilité limitée titulaire de l'identifiant unique 1921810K, le fonds de commerce exploité au local situé à la rue Farhat Hached, El Jem, Mahdia et ayant pour activité la vente en détail des produits alimentaires et ménagers.

Ledit fonds est grevé de nantissements au profit de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, la Banque Zitouna, Amen Bank, la Société Tunisienne de Banque, BH Bank, Wifak Bank et l'Arab Tunisian Bank.

Le présent avis a été publié aux quotidiens Achourouk et le Quotidien parus le 18/5/2025.

2025R01473FCCC3

Location d'un fonds de commerce - gérance libre

Selon le contrat signé le 22/4/2013 et enregistré à la recette des finances La Marsa le 9/9/2014, quittance n°91812, enregistrement n°14305052, Mme Nejiba Bent Ahmed Al-Benzarti, épouse Jamousi, son lieu de contact 26 rue du Maroc La Marsa Corniche Tunis, a loué à Mme Hédia Boudinar épouse Chalindi, son lieu de contact au 14 cité Al-Ons, La Marsa Ouest, Tunis la totalité du fonds de commerce destiné pour un jardin d'enfants sis à la rue Al Kassar dans la cité résidentielle de Sprols, cité Al-Hokkam, La Marsa.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 16 Mai 2025.

2025R01490FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 29 et 30/4/2025 enregistré à la recette des Finances Abou Kacem Chebbi Sfax en date du 8/5/2025 quittance n°M046518 sous numéro 25302119 la Sté touristique du sud à Sfax STS MF : n°0636028V a loué son fonds de commerce café El Borj sise à Immb. Kharrat Av. Majida Boulila Sfax Jadida avec ses éléments corporels et incorporels pour la période d'une année renouvelable du 01/5/2025 au 30/4/2026 à Mr. Ridha Ben Azouz CIN n°01285695. Cet avis est publié au journal le Temps le 16/5/2025 n°16568.

2025X00700FCCC3

Location d'un local commercial

En vertu d'un acte sous seing privé établi en date du 25 mars 2025, signé par les deux parties, légalisé auprès de la municipalité de cité El Ghazala - Arianna, et enregistré auprès du bureau de la recette des finances du Menzeh 6 à la même date sous le numéro 25302387 et le reçu n°044845,

Monsieur Mohamed Hosni Ben Cherif El Hizzami annonce la location du local commercial situé dans sa propriété sise au 44 bis, rue Moawia Ibn Abi Soliane, El Menzah 8, Ariana, au profit de Monsieur Mohamed Anis Ferchichi, pour l'exploitation d'une activité d'agent de paiement, et ce, pour une durée de trois (03) années renouvelables, à compter du 1er mars 2025.

En conséquence, toute personne ayant une opposition à formuler à l'encontre de cette location peut la présenter auprès de Maître Fawzi Melliti, à son cabinet sis au n°48, rue Taieb Mhiri, Ariana, et ce, dans un délai maximum de vingt (20) jours à

compter de la date de publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal "Echourouk" en date du 20 mai 2025.

2025401712FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte SS privé, enregistré à la Recette des finances, rue Al Hbib Thameur Tunis le 27/02/2025, sous le n°94443256, quittance n°M012382. M. Naoufel Ben Amor Melki a loué le fonds de Commerce sis au 26 Rue Charles de Gaulle Tunis à M. Sidaine Ben Amara Thamlaoui pour une période d'un an à partir du 01/6/2024 au 30/5/2025.

Cet avis a été déposé au journal la Presse du 9/5/2025.

2025401726FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association

Nom de l'association :

Association Scientifique Tunisienne pour la Recherche et le Développement

Siège social :

Bureau n°17, 3ème étage, Immeuble Bardo Taj - Bardo, Tunisie.

Type d'association :

Association scientifique.

Objectifs :

1. Contribuer à l'appui intellectuel, scientifique et académique des médecins dans leur parcours professionnel et scientifique.

2. Etablir des relations avec des associations poursuivant les mêmes objectifs, en Tunisie et à l'étranger, avec lesquelles la Tunisie entretient des relations internationales.

3. L'association s'engage à réaliser ses objectifs dans le respect de la législation en vigueur, et conformément aux procédures et règlements applicables aux relations avec les institutions sous tutelle.

Membres du Bureau Directeur :

- Présidente : Ameni Ben Jilani Ben Misbah Zayedi

- Trésorière : Amal Ben Ammara Ben Abdsallem Zhiri

- Secrétaire générale : Chaima Ben Ibrahim Ben Saad Tlili.

2025R01463APSF1

Constitution d'un complexe de développement dans les

Secteurs de l'agriculture et de la pêche

- Nom du complexe : Complexe de Développement Agricole, Réservoir S D 2

- Siège social : Rue du 2 Mars 1934, Immeuble Mokhtar, Hajj, Appartement n°3, Tozeur

- Zone d'intervention : Marah Lahwar, Tozeur

Date de la décision de ratification du gouverneur de Tozeur : 24 avril 2025, sous le n°171

- Les tâches les plus importantes :

- Organisation des parcelles agricoles

- Superviser et guider les personnes impliquées

- Développer et améliorer la production

- Coopération dans le domaine de l'agriculture biologique.

Conseil :

- Muhammad bin Al-Arousi Al-Mubaraki, P.O. N° 03195564 - Président

- Al-Abed bin Youssef Al-Buhali, P.O. N° 03135278 - Trésorier

- Saleh bin Muhammad Al-Kabsh, P.O. Case N° 03193486 - Membre.

2025R01474APSF1

Constitution du syndic des propriétaires

De Résidence Omar - Mégrine

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 décembre 2024, enregistré à la recette des finances Mégrine sous le n°25701203, reçu n°M018819 en date du 18 février 2025, il a été décidé l'élection des nouveaux membres de comité de syndic de la résidence Omar Avenue Habib Bourguiba - Mégrine comme suit :

Monsieur Amen Allah Sinaoui : Président

Madame Awatef Berrich : Trésorière

Monsieur Sofiene Sallemi : Secrétaire Général

Monsieur Walid Bejaoui : Membre

Monsieur Samir Hamdi : Membre

Cette élection a été dument approuvée par le biais des autorités compétentes à savoir le président de la municipalité de Mégrine en date du 15 avril 2025 sous référence 613.

2025R01480APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne pour le Progrès Universitaire

Siège : Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de la technologie de Sousse, Cité Taffala, Sousse

Objet : Scientifique - Citoyenne

Objectifs :

- Contribuer à l'encadrement des membres de la communauté universitaire sur les plans scientifique et professionnel

- Appuyer les efforts de l'Etat dans le développement de l'espace universitaire conformément aux dispositions légales en vigueur

- Coopérer avec les associations poursuivant des objectifs similaires, tant à l'échelle nationale qu'internationale

Procès-verbal d'huissier n°10363 en date du 10 mars 2025

Bureau directeur :

- Président : Sami Achour

- Secrétaire général : Mounir Frija

- Trésorière : Imène Berguiga.

2025S00655APSF1

Constitution d'un G.D.A

- Dénomination : Groupement de développement Wejh el Rakhmet 2

- Objet : Développement agricole : création d'un périmètre Irrigué.

- Zone d'intervention : Wejh el Rakhmet 2

- Siège social : Village el mowalhiya Wejh el Rakhmet 2

- Décision de création : Récépissé déclaration en date G.D.A délivrée par Mr le délégué de Sbeitla en date du 28/01/2025.

- Corps :

- Président : Moulahi Mabrouk ben Naser

- Trésorier : Moulahi Saadeddine ben Mohamed.

2025X00710APSF1

Constitution d'un nouveau bureau pour

Le syndicat des propriétaires de la résidence Ines

Selon PV du Syndic des propriétaires de l'immeuble et le PV de séance supplémentaire «Résidence Inès» en date du 13 février 2025, approuvée par la Municipalité d'El Kram le 18 mars 2025, et enregistrée à la recette des finances la Goulette sous le n°25702097, numéro de quittance 32053, en date du 7 mars 2025.

Il a été décidé : d'élire un nouveau bureau syndical pour le syndicat «Résidence Inès», dont le siège est dans le Cité les Palmiers, Al Aounia, Tunisie comme suit :

M. Abdullah Essiwi : Président

M. Nabil Taktak : Secrétaire général

M. Ali Al Abidi : Trésorier.

Le nouveau bureau a également convenu que le mandat serait de trois ans, du 13 février 2025 au 12 février 2028.

2025401557APSF1

Constitution d'un syndicat

En vertu du procès-verbal de l'assemblée constitutive en date du 23 avril 2025, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 25 avril 2025 sous le numéro 25802847, un syndicat a été constitué sous l'appellation "Syndicat des Résidents de la Résidence Mimosa".

Siège : Résidence Mimosa, Rue de Jordanie, Slimane Erriadh.

Objectifs : veiller à la gestion des affaires, à la propreté et à la sécurité de la résidence.

Président : Tarek Kalboussi

Secrétaire général : Hichem Nouri

Trésorier : Aymen Gharbi.

2025401720APSF1

Constitution d'un syndicat de copropriétaires

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du Syndicat des copropriétaires de la Résidence Kheireddine Plage en date du 23 février 2025, enregistré à la Recette des Finances de La Goulette sous le numéro 25702810 quittance n°M043277 et approuvé par la Municipalité de La Goulette le 5 mai 2025 sous le numéro 14, il a été décidé de constituer un syndicat des copropriétaires dénommé "Résidence Kheireddine Plage" dont le siège se situe au 133 Avenue Habib Bourguiba à Kheireddine.

Son bureau a été élu comme suit :

Présidente du syndicat : Hajer Arfaoui

Trésorier : Faouzi Dhmaied

Secrétaire générale : Jihène Ben Hafaiedh.

2025401725APSF1

Homologation de résolutions

Groupement De Développement Agricole

Nom : Groupement de développement agricole MARETH 5

Siège : Délégation MARETH

Membres :

Président : Fethi Ben Abdallah Meteoui

Trésorier : Hassine Ben Ali Ghrab

Membre : Mohamed Ben Rhoumma Meteoui.

2025R01461APSF2

Renouvellement du syndicat des propriétaires

De La Résidence Les Jardins d'El Mourouj

Mourouj1

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale du 29 décembre 2024 enregistré à la Recette des Finances d'El Mourouj sous le n°25700907 Quittance n°M016991, et déposé à la Municipalité d'El Mourouj le 12 Mars 2025 sous le n°440.

Une nouvelle Instance a été élu, elle est composée de :

Mme Mounira Zouaghi : Présidente

Mr Abdellaziz Falfoul : Trésorier

Mr Lotfi Ben Salah : Secrétaire Général.

2025R01488APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière par adjudication

Maître Tlili Abdelekhalek

Avocat à la cour d'appel

Avenue Okba Ibn Nafeaa Siliana

Tél : 96343690

M.F : 467777K

A la demande de Fatma bent Ahmed Bouaziz entant que demandeur d'adjudication désignant comme domicile le bureau de son avocat poursuivant Maître Tlili Abdelekhalek siégeant à l'Avenue Okba Ibin Nafeaa Siliana et à l'encontre des saisies copropriétaires - Salwa Bouaziz - Nahla Bouaziz - Manel Bouaziz - désignant comme domicile le bureau de leurs avocat Sahbi Smaili rue Hassan Barbouch Kef, Moufida Bouaziz Linda Bouaziz - Zied Bouaziz - Moetez Bouaziz désignant comme domicile le bureau de son avocat poursuivant Maître Kalifa Abid Echerif 25 rue de la République Siliana il sera procédé le 17-6-2025 à partir de 9 h à la vente par adjudication et devant la cour des ventes immobilières au tribunal de première instance de Siliana d'un immeuble de deux étages en état vétuste non exploitable situé à la rue 20 Mars à Maktar. La superficie totale est de 146 m² délimité au nord le siège du tribunal cantonal de Maktar, sud et à l'est les héritiers de Debiche, à l'ouest rue, l'objet du titre foncier n°8203 Siliana.

Le prix d'ouverture est de 65.700.000 dinars rajouter les honoraires et les frais taxés.

Pour plus d'information et afin de visiter l'objet de la vente contacter et coordonner avec le bureau de l'avocat poursuivant.

2025R01462VEPA1

Vente aux enchères par la réduction de 40% du prix

1- Adjudicataire

- Abdel Elbasset Ben Hedi Jawadi Demeurant Terre Aroussi Kairouan.

2- Débiteur saisi : Karima bent Hedi Jawadi Demeurant Rue Daoud Elkaraweni cité Ennaser Kairouan.

L'avocat Maître Riadh Barrak avocat à la cassation sis à la Rue commercial Kairouan Mt n°992268V.

- L'immeuble objet de la saisie :

Un immeuble d'habitation donnant sur une ruelle de 2.8 m de largeur donnant sur la rue depuis l'est, la porte d'entrée est en fer qui donne au milieu d'une maison sans toit. Son sol est vitré et le milieu de la maison est bordé à l'est par un mur de briques et de béton à une hauteur d'environ 4 mètres du coté d'une pièce tribale ouvrant sur le milieu de la maison, son sol est vitré, son plafond est semi encastré, de l'autre coté un sous-sol ouvrant sur le milieu de la maison, il a une fenêtre tribale qui s'ouvre également sur elle, et une fenêtre au dessus de la porte (éclairée), le sol de la pièce est vitré, du coté une pièce orientale ouvrant sur le milieu de la maison, une cuisine d'environ 2 mètres d'hauteur. La cuisine est carrelée dans le coin ouest du milieu de la maison une toilette et une douche avec un sol carrelé et un revêtement en faïence. La superficie de l'ensemble du terrain sur lequel se trouve le bâtiment est de 99 mètres carrés et la superficie de l'ensemble du bâtiment est de 64 mètres carrés. La propriété est située sur le terrain Al Aroussi, rue Daoud Al Kayrawani, à proximité des bâtiments de Kairouan.

Prix initial : La valeur de l'intégrale de l'immobilier objet de la vente aux enchères est estimée à trente trois mille trois cent soixante dinars 33360 DT suite à la réduction de 40 % du prix.

- Date de la vente aux enchères :

La vente aux enchères sera tenu le lundi 30/6/2025 au tribunal de première Instance, de Kairouan chambre de vente foncière à 8h et demie du matin et ce qui suit.

- Constat et visite du bien Immeuble : le bien Immeuble peut être visité tous les jours de la semaine. Pour plus d'information veuillez contacter l'huissier de justice Ameur Hamdi Complexe El Imem Sahnoun 2ème étage Bureau B11 Kairouan pendant les heures de travail administratif.

2025S00645VEPA1

Vente immobilière

Poursuivant : Amen Bank représentée par son président directeur général ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis RNE 0000221M.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur, Avocat près de la cour de cassation exerçant dans le cadre de la société d'avocats "Nasr Ben Ameur et Associés", Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro, 4000 Sousse.

Débiteur saisi : Sté Slama Agricole, Société Anonyme, représentée par son président directeur général ayant son siège au n°1 Rue Lac Touba, Les Berges du Lac, Tunis, RNE 1011566D.

Immeuble objet de la vente : La totalité de la propriété dénommée «BASMA» objet du titre foncier n°29365 Kairouan, d'une superficie totale de 16H 07A 84C, sise à la délégation Chbika gouvernorat de Kairouan, ouvrant directement sur la route goudronnée 6P3, exploitée dans sa partie sud comme huilerie moderne équipée mais en arrêt et est édifiée sur la parcelle 111 de l'objet du titre sur superficie de 39629 m², dans une partie des locaux servant comme administration pour l'extraction et le stockage et équipée en locaux sanitaires, un centre de pesage d'une superficie de 92 m, un parking, bloc administratif au RDC et une superficie de 175 m², un premier étage non achevé d'une superficie de 175 m², d'une salle d'une superficie de 520 m, une autre salle pour les équipements d'une superficie de 300 m², une salle pour la machine de chauffage d'une superficie de 125m², une salle pour le stockage de grignon d'une superficie de 18m², un bassin pour margine d'une capacité de 525 m3, une fosse pour les eaux usées et dans le reste des pieds d'oliviers productifs. La parcelle 109 d'une superficie de 121155m² contient des pieds d'oliviers productifs.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à trois millions six cents un mille cent quatre vingt dinars, (3.601.180dt, 000), selon l'expertise effectuée par l'expert en bâtiment M. Mohammed Néjib Nagra. et l'expert en superficie M. Raouf Arfa, en vertu de l'ordonnance sur requête n°104694 du président du tribunal instance de Kairouan, en date du 29/4/2022.

Date de vente : La vente aura lieu le 23/6/2025 à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières, du tribunal de première instance de Kairouan.

Visite des lieux : La visite de l'immeuble saisi peut se faire chaque jour de 9h à 17h.

2025S00650VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière après réduction du prix de 40%

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000, son matricule fiscal 580353A

Le saisi : Mme Rachida Bent Mahmoud Fakhfakh (débitrice hypothécaire) titulaire de la CIN 01053708 y demeurant : 1) à l'immeuble Guermazi 2ème étage chez Rachida Bouzid Merkez Kassas Sfax. 2) à complexe immobilier Moulinville Center 1er étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble Saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Mimoun Moala sous le n°91561 le 8/01/2025 et inscrit au titre Foncier n°131764 Sfax le 29/01/2025 vol Sfax 2025/02 sous n°373 sur La totalité de la propriété objet du titre foncier représentée par un appartement pour habitation sis au 7ème étage du complexe résidentiel commercial et administratif *moulinville Center * situé à la zone Sfax Nord Moulinville en bordure de la route n°1 menant de Borj Bourguiba à Tunis exactement à la route de Tunis Km2 de Sfax ville et de gauche vers la route citée Zone Moulinville Sfax

Cet appartement correspond au lot n°72 du plan de répartition de titre foncier n°12124 Sfax dénommé *logement moderne1*suscité par nouveau Titre Foncier n°131764 Sfax dénommé *Moulinville72*.

La superficie de cet appartement est de 361.00 m² ainsi que les parties communes et indivises 1000/596 parts qui sont parties de titre Foncier n°12124 Sfax avec le droit d'exploitation : 2 parkings N°01 et N°02 préparés pour abriter les voitures et terrasse à coté.

Cet appartement est inscrit au registre du conservation de la propriété foncière de Sfax au titre foncier n°131764 Sfax le 10/5/2016 vol 3/2016 sous n°3688.

Cet appartement se compose d'un hall à l'entrée et espace d'où se trouve au mur Est -Ouest un placard bien équipé en bois et espace sanitaire d'où se trouve une toilette et lavabo pour les mains et au coin Nord- Est se trouve une chambre en métal et plastique *douche* bien équipée et au coin Sud Ouest se trouve espace, une porte en bois en seul à battant qui s'agit de la 2ème porte de l'appartement et au coin Nord -Est se trouve un placard bien équipé en bois et au coin Nord -Ouest de l'espace se trouve une porte faite par la propriétaire de cet appartement qui mène au espace non couverte qui fait partie des superficies indivises de tout titre Foncier N°12124 Sfax.

Cet appartement contient aussi salon d'où se trouve un balcon non couvert son mur est sous forme lavabo pour plantation des arbres d'ornement et s'avance cet balcon du coté nord une fenêtre en métal aluminium et vitre qui mène à 2 balcons ; séjour y se trouve un balcon ; cuisine bien équipée en bois y se trouve un balcon ; une petite cuisine *kitchenette* bien équipée ; chambre d'où se trouve dressing bien équipée ; espace d'où se trouve un petit placard ; salle de bain bien équipée ; salle de bain en métal aluminium et plastique bien équipée; un autre espace; 2 autres chambres; un autre espace sanitaire d'où se trouve douche et toilette et lavabo

Les hypothèques qui grèvent la propriété objet de titre foncier n°43370 Sfax :

- Hypothèque d'un montant 170.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 1/11/2017 vol 2017/01 sous N°9292 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 270.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 16/4/2019 Vol 2019/02 sous N°l118 au profit BNA

- Hypothèque d'un montant 130.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 16/4/2019 Vol 2019/02 sous N°1119 au profit au profit BNA.

- Hypothèque d'un montant 300.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 15/7/2019 vol 2019/02 sous N°2068 au profit BNA.

- Hypothèque d'un montant 150.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 221512020 vol 2020/02 sous N°1012 au profit BNA.

- Hypothèque d'un montant 400.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 9/1212021 vol 2021102 sous N°3958 au profit BNA

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 29/01/2025 (vol 2025/02 N°373) au profit du saisissant.

Mise à prix : est fixée à deux cent soixante dix sept Mille Huit cent Dinars (277.800.000D) après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 4.898.833 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 16 juin 2025 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou El Kacem Echebbi.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 92.600.000 dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2025X00701VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Amous Abdelhamid

Avocat à la cour de cassation

31 Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la vente immobilière aux enchères publiques à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax 2 sis à la zone troisième rue 4 Ahmed Aloulou prés de la caisse Nationale de Sécurité Sociale Sfax le Mercredi 25/6/2025 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante :

- Banque Internationale Arabe de Tunisie société anonyme son registre de commerce N°B187881996 représentée par son représentant légal dont le siège social est au 70,70 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie :

- Monsieur Hassen Ben Mohamed Ben Hassan Kharrat représentant commercial de Société demeurant à l'avenue Bourguiba rue El Magreb n°9 bis Elain Sfax CIN n°05299058.

Avocat poursuivant :

- Mettre Amous Abdelhamid avocat à la cour de cassation demeurant 31 avenue Farhat Hached Sfax.

Immeuble saisi :

Il s'agit d'une parcelle de terrain clôturée sise à la route Elain km 8 rue El Magreb Sfax à droite vers le centre ville d'une superficie de 407m² du coté Nord Est vers le Sud 17,60m puis vers le Sud de nouveau sous

forme d'un angle coupé vers l'Ouest 4,80m puis vers l'Ouest 17,75m puis vers le Nord 15.90m puis vers l'Est 9,75m puis vers le Nord une autrefois 6.70m puis vers l'Est 11,70m jusqu'au coin du départ des mesures.

Sur laquelle y renferme une villa sur 224m² comportant une véranda Nord Est un hall, salle de séjour et une pièce et une salle de bain, salle d'eau, une cuisine, un garage et une citerne en béton.

Le tout équipé d'électricité de l'eau potable toiture en béton armé décorée par un faux plafond des fenêtres en aluminium protégées par du fer les portes en bois noble.

Au Nord Mohamed Kharrat, à l'Est un passage d'où l'entrée du bien, au Sud une rue, à l'Ouest Moez Kharrat.

Le bien est loué à Monsieur Ahmed Ben Mohamed depuis 6 ans environs au prix de 500 D par mois.

Mise à prix :

- Trois cent dix mille Dinars outre les frais.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail. Le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouvernorat. Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix soit 103.333,333 D.

2025X00713VEPA1

Vente immobilière aux enchères

I- Le Saisissant : Mr Noureddine Ben Md Slimani, professeur retraité de l'enseignement secondaire, tunisien résident à la rue Wahrane Djebel Khaoui la Marsa Tunis ayant pour domicile élu l'étude de son avocate Me DHAHBI Amena ci-dessous indiqué.

II- L'avocate poursuivante : Me DHAHBI Amena avocate à la cour 15 Av Jean Jaurès Tunis / Mle FISC 433960 Y A P 000.

III- Le saisi : Mr Hamadi Ben Tahar Ben Hassen Hachani résident au 2 rue de Palestine Menzel Abderrahmane Bizerte.

IV- Désignation de l'immeuble saisi : Un lot de terrain agricole d'une superficie de 5000 m² contenant 35 oliviers âgés. Aucune construction n'existe. Il est situé à Menzel Abderrahmane à Bizerte au sud de l'institut Sup. des études technologiques. Il est entouré du coté de la Kibla par dame Zohra Mimoun et Mr Othman Moumen de l'est par 1 piste agricole de l'ouest par Mr MD Hammouda et du nord par Mr Hammouda Zaatir.

VI- La mise à prix : a été fixée par l'expert jud. Mr Sami Ghazouani à la somme de 30451 d 000 puis rabaissée à la somme de 18270 d 000.

Date et lieu des enchères : Les enchères auront lieu auprès du tribunal de 1ère instance de Bizerte et ce le mardi 01/7/2025 à 09 H

VIII- Visite des lieux : la visite de l'immeuble est possible durant toutes les journées.

NB : 1- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et à la condition de consigner d'avance le tiers de la mise à prix.

2- Les étrangers ne peuvent participer aux enchères de part la nature agricole de l'immeuble dont la Pté. leur est interdite.

2025401714VEPA1

Avis aux créanciers

Redressement Judiciaire N°1055

Société «COFISAC» S.A.R.L

Zone Industrielle 14 Janvier Birine Sidi Hssine Sijoumi 1007 Sijoumi

I.U : 0000332T

Le 17 avril 2025, le Tribunal de Première Instance de Tunis a autorisé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire de la société «COFISAC» S.a.r.l et l'ouverture d'une période de contrôle d'une durée maximale de neuf (9) mois, et la nomination de Mme Linda SAEED comme juge contrôleur chargée du dossier et de l'administrateur judiciaire M. Nizar ALOUINI (Adresse : 18, Rue Ibn Koutaiba 2037 El Menzeh 7 Tél : 71 232 112 Fax : 71 750 827 E-MAIL : cab.alouini@gnet.tn) pour étudier le programme de sauvetage soumis par la société demandant le règlement judiciaire et donner son avis pour une éventuelle correction et le contrôle des opérations de gestion afin de présenter dans les deux (2) mois, un premier rapport sur la situation économique, financière et sociale de l'entreprise ainsi d'un rapport préliminaire sur l'inventaire de ses biens et leurs valeurs. De même qu'il doit présenter les résultats définitifs de ses travaux au juge contrôleur dans un délai de quatre (4) mois à partir de la date du prononcement de cette décision. Le résumé de cette décision sera déposé au Registre National des Entreprises relatif à l'entreprise, et une copie en sera transmise au Comité de Suivi des Entreprises Economiques et publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025R01464VEPA2

Vente villa sous appel d'offres

Dossier Liquidation judiciaire n°91527 Tribunal de première instance d'Ariana.

Le liquidateur judiciaire Houda Hamrouni annonce la mise en vente de la villa de superficie totale 266 m² 1er étage 103m² RDC 91m² garage 25m² reste jardin 141m².

Le prix initial : 521.800.000D

Dernier délai de souscription 18/6/2025.

Pour les intéressés veuillez retirer le cahier des charges au bureau du liquidateur contre montant de 150 d adresse du bureau rue n°76 Carthage Tunis étage n°3 contacter le 29499428.

2025R01476VEPA2

Avis

Suite à l'ordre judiciaire n°64904 émise par le Premier Vice-président du Tribunal de première instance de Tunis, M. Mohamed Al-Moez Al-Arousi, de liquider l'Association caritative Al-Firdaws Al-A'la, dont le siège social est situé à la Route d'Ain, Kilomètre 3, Rue Abdel Wahab Bin Rustum, Rue Aisha Umm Al-Mu'minin, Sfax, et de nommer M. Mahdi Jabnouni comme juge de surveillance pour la procédure de liquidation.

Les créanciers doivent soumettre leurs preuves de dette au liquidateur, Hoda Hamrouni, directement à son bureau situé au 76 rue Carthage, 3ème étage, Bureau 5, ou par courrier recommandé dans les 30 jours à compter de la date de publication de cette annonce au JORT.

Tél : 29499428

2025R01477VEPA2

Tribunal de première Instance de Mahdia (affaire n°102)

Distribution des deniers

(En application des articles 466 et 468 du c.p.c.c)

En date du 6/5/2025; et suite à la requête n°102 ; Déposée Maître Kamel MEJRI avocat; demeurant à l'avenue Taib Mhiri Mahdia, sollicitant la distribution de la somme de (18.400.000) revenant de la vente des biens meubles de la société USIL CURTUN Tunisia, consignée à la recette des finances de Mahdia sous le n°2401123 Q en vertu de la quittance n°M059659 en date du 31/7/2024 ; le juge chargé de la distribution des deniers et la classification des créanciers a décidé l'ouverture des procédures de distribution de ladite somme.

A cet effet; tout créancier souhaitant participer à la distribution des deniers doit, a peine de forclusion, soumettre par écrit au greffe du tribunal de première instance de Mahdia ses titres de créance avec une demande de collocation sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant; et ce au plus tard dans les trente jours suivant cette publication ou sa réception d'un avis par lettre recommandée.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s il y a lieu.

2025S00630VEPA2

Dissolution et distribution des fonds restants suite

De la liquidation de la SOCIETE MHIRI INSTALLATION - SARL

Capital : 50.000 DT

Siège de liquidation : 06, Rue Rajeh Brahim - Hammam Sousse 4011

Matricule fiscal : 0411456R

Suite au P.V. de l'assemblée générale de dissolution de la société du 27/3/2025 enregistrée à la recette des finances Hammam Sousse sous le numéro 25501819 du 3/4/2025, et en vertu de la décision de l'assemblée générale du 5/5/2025 relative à la clôture de la liquidation telle qu'enregistrée à la recette des finances Hammam Sousse sous le numéro 25702551 du 7/5/2025, et qui furent déposés au RNE respectivement sous le numéro 2025P25246894 le 10/4/2025 et sous le numéro 202536364- le 14/5/2025, Mr Hedi Mhiri déclare que les fonds restants à la société ne sont qu'un crédit de 23253,130 D au profit du trésor public et un montant débit caisse de 5680,138 D au profit de la recette des finances.

Toute personne Intéressée peut faire opposition dans un délai de 90 jours de la présente publication. Cet avis a été publié aux journaux : «La Presse» p.12 et «Essahafa» p19 en date du 15/5/2025.

2025S00631VEPA2

Dissolution et distribution des fonds restants suite à la liquidation

De la de la SOCIETE NOUVELLES FLUIDES - SARL

Capital : 20.000 DT

Siège de liquidation : 06, Rue Rajeh Brahim - Hammam Sousse 4011

Matricule fiscal : 1198053M

Suite au P.V. de l'assemblée générale de dissolution de la société du 27/3/2025 enregistrée à la recette des finances Hammam Sousse sous le numéro 25501818 du 3/4/2025 et en vertu de la décision de l'assemblée générale du 5/5/2025 relative à la clôture de la liquidation telle qu'enregistré à la recette des finances Hammam Sousse sous le numéro 25702552 du 7/5/2025, et qui furent déposés au RNE respectivement sous le numéro 2025P25134214 le 10/4/2025 et sous le numéro 202536358 le 14/5/2025, Mr Hedi MHIRI déclare que les fonds restants à la société ne sont qu'un crédit de 31941,950 D au profit du trésor public et un débit de caisse pour un montant de 35501,344 D au profit de la Recette des Finances.

Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de 90 jours de la présente publication. Cet avis a été publié aux journaux : "La Presse" p. 12 et "Essahafa" p19 en date du 15/5/2025.

2025S00632VEPA2

Avis relatif à l'ouverture des procédures de distribution de fonds

Cabinets :

Maître Mariem Ellouze avocate, située à l'adresse : Rue Habib Maazoun, Immeuble Chakroun, 3000 Sfax

- et Maître Ala Eddine Baklouti, situé à l'adresse rue Hedi Nouira, Immeuble emna city, bloc A Sfax

En vertu de la décision rendue par le juge chargé de la distribution des fonds au tribunal de première instance de Sfax 2 en date du 12 mai 2025, dans l'affaire n°173, les procédures de distribution des fonds déposés sous la caisse des consignations et des dépôts sous le numéro M009240 en date du 7 février 2025 ont été ouvertes. Cette décision faite suite à la requête introduite par Maître Mariem Ellouze, représentant ses clients Manel Charf Eddine et Rachida Ganneri et par Maître Alaeddine Baklouti représentant ses clients Rahma Belguith, Mohamed Abdmouleh et Ahmed ben Salah contre le débiteur la société SOTRAMET représentée par son représentant légal. Par conséquent, conformément à l'article 468 du Code des procédures civiles et commerciales, il est stipulé que : "Tout créancier désireux de participer à la distribution des fonds doit soumettre au greffe du tribunal les preuves de sa créance dans les trente jours suivant la publication au Journal Officiel, ou en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut, son droit à participer à la distribution sera perdu. Il doit également soumettre, en même temps, une demande de partage par l'Intermédiaire de son avocat, dont le cabinet sera légalement le domicile choisi du créancier. Cette demande de partage doit Indiquer les motifs justifiant la priorité de sa créance sur d'autres, le cas échéant…".

2025X00706VEPA2

Clôture de faillite

Sté Tunisienne Saoudienne d'export et d'import

Identifient Unique : 0048069E

Suivant jugement n°863 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 02/7/2024, il a été décidé la clôture de la faillite de la société tunisienne saoudienne d'export et d'import possédant l'identifiant unique N°0048069E.

2025401716VEPA2

Clôture des procédures de séquestre judiciaire

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 29/4/2025 sous le n°763, il a été décidé la clôture des travaux de séquestre judiciaire concernant le titre foncier n°50401 Tunis.

2025401717VEPA2

Avis au public

En vertu d'une ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Grombalia le 12/5/2025, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé liquidateur sur l'héritage de Jilani Halwani et Fatma Rakmoun.

Toute opposition qui émane d'un créancier doit être déposée auprès du liquidateur au 55, Rue Kheireddine Bacha 2ème étage Montplaisir - Tunis, et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution du présent avis sur l'insertion du présent avis sur le Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025401730VEPA2

Vente immobilière au plus offrant

NOEL TUNISIE

Identifiant Unique : 0007391L

En vertu de l'ordonnance sur requête n°44 rendue par le tribunal de première instance de Béja le 15/5/2025. Le Syndic de Faillite propose de vendre au plus offrant par cahier des charges l'immeuble (une usine) d'une superficie approximative de 3041 m² situé à la route de Kef Mjaz el Bab.

et ce pour l'acceptation de l'offre la plus élevé avec le payement des frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement, frais de possession ...) qui sont à la charge de l'acheteur.

- Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer deux cents dinars (200dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec Le Syndic de Faillite à son adresse 55 Khereddine Pacha 2ème étage bureau B2 Montplaisir - Tunis Tél : 24 60 80 91/ 293773 58.

- L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention : «Ne pas ouvrir - Appel d'offre vente immobilière Sté NOEL TUNISIE».

- Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless Youssef adresse 55 Khereddine Pacha 2ème étage bureau N°B2 Montplaisir- Tunis, au plus tard le 20/6/2025 (le cachet de la poste fait foi).

2025401731VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier n°2438 Manouba

Sis au n°10 et 12 Rue de la Parfumerie Zone Industrielle Ksar Said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommée par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023 (faillite n°126) informe le public qu'il a été décidé l'ouverture d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°2438 Manouba sis au n°10 et 12 Rue de la Parfumerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 1655 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N suite à la décision de juge-commissaire de la faillite rendu le 5/5/2025.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 500,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°2438 Manouba de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoyer les offres est fixé à la date du 19 juin 2025 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir pris un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant l'horaire de travail administratif.

2025401734VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier n°15847 Manouba

Sis au n°22 Rue du Tissage zone Industrielle Ksar Said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommée par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023 (faillite N°126), informe le public qu'il a été décidé l'ouverture d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n° 15847 Manouba sis au n°22 Rue du Tissage zone industrielle Ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 3555 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N suite à la décision de juge-commissaire de la faillite rendu le 5/5/2025.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 500,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de

faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°15847 Manouba de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoyer les offres est fixé à la date du 19 juin 2025 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant l'horaire de travail administratif».

2025401735VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier enregistré n°16280 Manouba

Sis au n°01 Rue de l'Imprimerie zone Industrielle Ksar Said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommé par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023 (faillite N°126), elle informe le public qu'il été décidé l'ouverture d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°16280 sis au n°01 Rue de l'imprimerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 5114 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N suite à la décision de juge-commissaire de la faillite rendu le 5/5/2025.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 500,000 dinars non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°16280 Manouba de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoyer les offres est fixé à la date du 19 juin 2025 pour entrer dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant l'horaire de travail administratif.

2025401736VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier n°2439 Manouba

Sis au n°07 Rue de la Parfumerie zone Industrielle Ksar Said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommé par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023 (faillite N°126), informe le public qu'il été décidé l'ouverture d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°2439 Manouba sis au n°07 Rue de la Parfumerie zone industrielle Ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 4765 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N suite à la décision de juge-commissaire de la faillite rendu le 5/5/2025.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 500,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°2439 Manouba de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoyer les offres est fixé à la date du 19 juin 2025 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant l'horaire de travail administratif.

2025401737VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier n°16660 Manouba

Sis au n°10 Rue du Bois zone industrielle Ksar Said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommé par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023 (faillite N°126), informe le public qu'il a été décidé l'ouverture d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°16660 Manouba sis au n°10 Rue du Bois zone industrielle Ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 1996 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N suite à la décision de juge-commissaire de la faillite rendu le 5/5/2025.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 500,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°16660 Manouba de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoyer les offres est fixé à la date du 19 juin 2025 pour entrer dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant l'horaire de travail administratif.

2025401738VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Du 15 juin 2025

Société Financière d'Investissement SOFI-Sicaf

S.A. au capital de 6.000.000 Dinars

Siège social : Hôtel Marillia - Zone Touristique Hammamet Yasmine 40 10 - Bouficha

Identifiant Unique : 0048154 A

Messieurs les actionnaires de la Société Financière d'Investissement SOFI-Sicaf sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 15 juin 2025 à 10h30, à l'Hôtel Marillia, ZONE TOURISTIQUE Hammamet Yasmine, Bouficha, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des Rapports d'activité du Conseil d'Administration des exercices 2023 et 2024

2. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux exercices 2023 et 2024

3. Approbation des conventions régies par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

4. Approbation des Etats financiers relatifs aux exercices 2023 et 2024

5. Quitus aux administrateurs pour les exercices 2023 et 2024

6. Affectation des Résultats

7. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

8. Nomination d'un nouvel administrateur

9. Reconduction du mandat d'un administrateur

10. Fixation des jetons de Présence.

2025R01453SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'EXPANSION TOURISTIQUE ZITA

SA au capital de : 18.000.000 Dinars

Siège social : Souihel Zarzis

Identifiant Unique : 0003581 Y

CNSS : 31501-73

Messieurs les actionnaires de La Société d'Expansion Touristique ZITA, sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 6 juin 2025 à 10 h, à ses bureaux sis au 6 Rue du Riel, 3ème Etage, Bloc B, 1053 Les Berges du Lac 2 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du retard de convocation de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2022

- Entérinement du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2023 et 2024

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

- Approbation des conventions réglementées

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022

- Affectation du résultat de l'exercice 2022

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Questions diverses

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités de publicité légale.

Cette publication fait l'objet de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2025R01465SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA MEDITERRANEENNE DE SANTE

SA au capital de 9.580.000 Dinars

Siège social : 37, Avenue Habib Bourguiba 2036 La Soukra - Ariana

IU. RNE : 1306390P

LA MEDITERRANEENNE DE SANTE SA informe ses actionnaires que son conseil d'administration réuni le 26 février 2025, a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2023 qui ont été soumis au Commissaire aux Comptes et a examiné le rapport d'activité de l'exercice 2023.

Le conseil d'Administration décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour se réunir le 13 juin 2025 à 10h au siège de la CEPEX sis au centre urbain nord et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2023

3. Lecture des états financiers relatifs à l'exercice 2023

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

5. Approbation du rapport du conseil d'Administration de l'exercice 2023

6. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023

7. Affectation du résultat de l'exercice 2023

8. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2023

9. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2023

10. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2023

11. Pouvoirs pour accomplir les formalités.

2025R01468SANB3

Convocation

PLASTICS S.A

Société anonyme

Au capital de : 2 660 000 Dinars

Siège social : 43 Rue du Sahel Immeuble F Montfleury Tunis

MF : 0012866KA M 000

Messieurs les actionnaires de la Société PLASTICS sont priés d'assister à son siège social à :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 23 Juin 2025 à 9H pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et examen du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024.

- Examen et approbation du Bilan et Etats Financiers de l'an 2024.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

- Questions diverses.

Tous les documents relatifs aux sujets ci-dessus sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2025R01478SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

MAISON PILTER AFRIQUE DU NORD

M A P A N

S.A. au capital 180 000 dinars

M.F. : 966 Z/A/M/000

Siège social : 17 Avenue de Carthage - 1er étage - Tunis

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 19 mai 2025, Messieurs, les Actionnaires de la Société Maison Pilter Afrique du Nord «M A P A N» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui aura lieu le mardi 24 juin 2025 à 10 H au siège de la Société «M A P A N» sis au 17 Avenue de Carthage - 1er Etage Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen du Rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2024

2) Lecture du Rapport Général et du Rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs aux mêmes exercices.

3) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

4) Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2024.

5) Quitus aux administrateurs

6) Fixation des Jetons de présence

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Les documents destinés à l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société durant le délai légal.

2025R01479SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ERRAHMA S.A.

Capital social : 10 947.600 DT

Siège social : 50, Avenue l'Ere Nouvelle - Ennasr II, 2037 Ariana

IU : 884195R/A/M/000

CNSS : N°340832-71

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société ERRAHMA, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) qui se réunira le Samedi 21 juin 2025 à 9h à l'hôtel "THE PENTHOUSE" Ennasr 2 - Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 et affectation du résultat ;

4. Allocation aux membres du Conseil d'Administration d'une somme fixe à titre de jetons de présence ;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Nomination du commissaire aux comptes ;

7. Questions diverses.

Les documents préparatoires à l'assemblée sont disponibles, sur simple demande des actionnaires, au siège social de la Société 15 jours avant la date de l'AGO.

2025R01484SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société BUSINESS INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T)

Société anonyme

Au capital de 100.000DT, 000

Siège social : 67 rue Alain Savary, le belvédère Tunis Tunisie

Identifiant unique : 1222836E

Les actionnaires de la société BUSINESS INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T) SA, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire fixée pour le Jeudi 5 Juin 2025 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation du commissaire aux comptes actuel Cabinet MNG / Monsieur Mohamed Naceur Ghedamsi.

- Nomination du nouveau commissaire aux comptes Monsieur Mohamed Bahloul.

- Questions diverses.

2025R01485SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Pour le 23/5/2025

SOCIETE TUNISIENNE DE LEVURE

SA au capital de 4 771 420 Dinars

Siège social : Boulevard 15 Octobre 1963 - El Ouardia

MF : 0002427j

RNE : B1107701996

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Levure a décidé lors de sa réunion du 6/5/2025 de convoquer tous les actionnaires de la société à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social le lundi 12 Juin 2025 à 10 heures du matin pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation de la convocation tardive de l'AGO

2/ Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2023

3/ Examen du rapport d'activité relatif à l'exercice 2023

4/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

5/ Affectation des résultats

6/ Quitus aux administrateurs

7/ Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2024-2025 et 2026

8/ Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025 et 2026

9/ Questions diverses.

Les documents afférents à cette réunion sont mis à la disposition des actionnaires au siège social durant la période légale.

2025R01512SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Pour le 23/5/2025

SOCIETE TUNISIENNE DE LEVURE

SA au capital de 4 771 420 Dinars

Siège social : Boulevard 15 Octobre 1963 - El Ouardia

MF : 0002427j

RNE : B1107701996

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Levure a décidé lors de sa réunion du 6/5/2025 de convoquer tous les actionnaires de la société à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social Boulevard 15 octobre 1963, El Ouardia, le lundi 12 Juin 2025 à 12 heures du matin pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Augmentation du capital par la conversion du compte courant associé et d'un autre compte

2/ L'approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'opération de la conversion du compte courant associé et d'un autre compte

3/ Modification corrélative de l'article 6 des statuts

4/ La lecture du rapport relatif à la réévaluation des éléments d'actifs (terrain+construction)

5/ L'approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à cette opération

Les documents afférents à cette réunion sont mis à la disposition des actionnaires au siège social durant la période légale.

2025R01513SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Touristique & Balnéaire EL KANTA

Société anonyme

Au capital de 18.000.000 DT

Dont le siège social est à l'Hôtel KANTA Port El Kantaoui Hammam Sousse

IU : 0000440X

MF : 440XAM000

N° CNSS : 054869-64

Messieurs les Actionnaires de la Société Touristique et Balnéaire EL KANTA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 20/6/2025 à 11h00 à l'Hôtel Kanta, Port El Kantaoui, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024,

- Examen et approbation des états financiers au 31/12/2024,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation du résultat,

- Jetons de présence.

- Questions diverses.

2025S00642SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Touristique & Balnéaire EL KANTA

Société anonyme

Au capital de 18.000.000 DT

Dont le siège social est à l'Hôtel KANTA

Port El Kantaoui Hammam Sousse

UI : 0000440X

MF : 440XAM 000

N° CNSS : 054869-64

Messieurs les Actionnaires de la Société Touristique et Balnéaire EL KANTA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 20/6/2025 à 12h00 à l'Hôtel Kanta, Port El Kantaoui, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Statuer sur la continuité de l'exploitation de la société,

- Questions diverses.

2025S00643SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CLINIQUE ESSALEM SO.PRE.M

SA au capital de 4 100 600 D

Siège social : Place du Maghreb Arabe 4000 Sousse

MF : 0340517/S/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société de prestations Médicales «SO.PRE.M» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 20 juin 2025 à 17 H au siège social de la société à la Clinique Essalem, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2025.

- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2025S00649SANB3

Convocation à l'AGO

COMPAGNIE TUNISIENNE D'ARMEMENT

SA au capital de 559 880 Dinars

El Manzah 1 immeuble Maram Palace 3ème étage appartement B3-2-1004 Tunis

IU : 0000254X

Messieurs les actionnaires au capital de LA COMPAGNIE TUNISIENNE D'ARMEMENT sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le jeudi 19 juin 2025 à 15H au siège social de la SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DES EQUIPEMENTS MARITIMES «SOICEM» sis à la ZI Madagascar rue Hédi KHEFACHA Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2024,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024,

- Approbation des comptes de l'exercice 2024,

- Affectation du résultat des exercices 2024,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Questions diverses.

2025X00703SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société "GENERAL METAL"

SA, au capital de 16 000 000 Dinars

14, Av Habib Bougatfa, route Mahdia km 0.5 Sfax

IU : 0045149Q

Messieurs les actionnaires de la Société «GENERAL METAL» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour le jeudi 19 juin 2025 à partir de 10 heures au siège administratif de la société, sis à Mégrine Saint Gobain afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital

- Questions diverses.

2025X00704SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 21 Juin 2025

Société Régionale d'Importation et d'Exportation «SORIMEX»

S.A au capital de 1.255.725 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs 3038 Sfax

MF : 3900SPM000

Messieurs les Actionnaires de la Société Régionale d'Importation et d'Exportation «SORIMEX» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 21 Juin 2025 à 9 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Fixation des jetons de présence aux administrateurs.

5- Approbation des Etats financiers de l'exercice 2024.

6- Affectation des résultats.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Informations des fondions de direction occupées dans d'autres sociétés.

9- Questions diverses.

2025X00707SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 21 Juin 2025

Société Industrielle et Commerciale du Bois "SICOB"

S.A. au capital de 1400.820 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Poudrière II Sfax

MF : 018029 EAM 000

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle et Commerciale du Bois «SICOB» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le samedi 21 Juin 2025 à 10 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Fixation des jetons de présence aux administrateurs.

5- Approbation des Etats financiers de l'exercice 2024.

6- Affectation des résultats.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

9- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés.

10- Questions diverses.

2025X00708SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 21 Juin 2025

Société Ezzitouna Supermarché

S.A au capital de 315.000 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs Bâtiment Sorimex Sfax

MF : 4051 EPM 000

Messieurs les actionnaires de la société Ezzitouna Supermarché sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le samedi 21 Juin 2025 à 11 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Fixation des jetons de présence aux administrateurs.

5- Approbation des Etats financiers de l'exercice 2024.

6- Affectation des résultats.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

9- Renouvellement du mandat des administrateurs.

10- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés.

11- Questions diverses.

2025X00709SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Date : 18/06/2025 à 10h00

SOCIETE FRANCO-TUNISIENNE DE LOGISTIQUE «S.F.T.L»

Société anonyme

Siège social : sis à la Z.I M'Ghira 3 - Fouchana - Ben Arous

Au capital social de 200.000,000 Dinars Tunisiens

Identifiant Unique : 1184578Q

Chers actionnaires de la société S.F.T.L, vous êtes convoqués à venir assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 18 juin 2025 à 10h00 au siège social de la société sis à la zone industrielle Mghira 3 - Fouchena - Ben Arous qui aura à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et des délais de convocations de la présente Assemblée

2. Lecture et approbation des états financiers annuels et du rapport d'activité relatif à l'exercice clos de l'année 2024

3. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos de l'année 2024

4. Approbation des conventions règlementées conclues durant l'exercice 2024 régies par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024

7. Questions diverses.

2025401692SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Groupe de l'Education et des Sciences

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 dinars

MF : 428512S

Les actionnaires du Groupe de l'Education et des Sciences sont informés que l'assemblée générale extraordinaire aura lieu le samedi 17 juin 2025 à 09 heures, au siège social, 34 Rue Cyrus le Grand 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social en numéraire décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2025

- Approbation de la cession des actions

- Modification de l'article 3 des statuts

- Questions diverses.

Cette convocation a été déposée au registre national des entreprises le 15/5/2025 sous n°202536561.

2025401701SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Groupe de l'Enseignement et des Services

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 dinars

MF : 510265N

Les actionnaires du Groupe de l'Enseignement et des Services sont informés que l'assemblée générale extraordinaire aura lieu le samedi 17 juin 2025 à 11 heures, au siège social, 18 Rue Nelson Mandela 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social en numéraire décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2025

- Approbation de la cession des actions

- Modification de l'article 3 des statuts

- Questions diverses

Cette convocation a été déposée au registre national des entreprises le 15/5/2025 sous n°2025365609.

2025401702SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ESSOUKNA

Société anonyme

Au capital de 5.050.500 Dinars

Siège social : 46, Rue Tarek Ibn Zied - Mutuelleville - Tunis

Identifiant Unique : 00304365

M.F : 30436S/P/M/000

CNSS : 0074065-54

Les actionnaires de la société ESSOUKNA et les commissaires aux comptes sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 24 Juin 2025 à dix heures à la Maison de l'Entreprise, sise au Boulevard Principal - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024 et présentation des états financiers individuels dudit exercice.

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2024.

3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2024 et approbation des conventions qui y sont énumérées.

4. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024 et des états financiers arrêtés au 31/12/2024.

5. Affectation des résultats.

6. Lecture du rapport d'activité consolidée et présentation des états financiers consolidés au 31/12/2024.

7. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés au 31/12/2024 et approbation du rapport d'activité et des états financiers consolidés.

8. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et au comité permanent d'audit.

10. Autorisation au conseil d'administration pour le rachat par la société d'une partie de ses actions.

11. Renouvellement du mandat d'administrateurs.

2025401703SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Date : 19 Juin 2025 à 10h00

Société Solutions Composites S.A.

Société anonyme

Au capital de 6 378 160 Dinars

Identifiant Unique : 0922807M

Siège social : Z.I. Hammam Zriba - 1152 Hammam Zriba

Messieurs et Mesdames les Actionnaires de la société Solutions Composites S.A., vous êtes invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Jeudi 19 juin 2025 à 10h00 au siège social de la société sis à la Zone Industrielle d'Hammam Zriba - 1152 Hammam Zriba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

4. Approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice 2024 ;

5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024 ;

6. Fixation des jetons de présence;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

8. Pouvoir formalités.

2025401708SANB3

Convocation

CONNECT

Société anonyme

Au capital de 150 000 dinars

Siège social : Route Borj Touil - 2081 Cité Chaker - Raoued - Ariana, Tunisie

IU : 0913075Y

Les actionnaires de la société CONNECT S.A sont convoqués pour le lundi 16/6/2025 à 15.30H en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et du mode de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

5. Quitus aux membres du conseil d'administration.

6. Approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 C.S.C.

7. Complément de rémunération 2024 pour M. Maher MOALLA;

8. Questions diverses

9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025401709SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMETE ENGINEERING INTERNATIONAL SA

Société anonyme

Au capital de 500.000 DT

Siège social : Résidence "SANA BUSINESS CENTER" Pavillon B Boulevard Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis - 4ème et 5ème étage

Identifiant Unique : 1181047D

Les actionnaires de la société COMETE ENGINEERING INTERNATIONAL SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 juin 2025 à 12h, au siège de la société sus indiqué et par vidéoconférence pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Acceptation de la démission d'un Administrateur et octroi de quitus;

2. Ratification de la nomination à titre provisoire d'un Administrateur;

3. Nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire

4. Pouvoir.

2025401718SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMETE INTERNATIONAL SA

Société anonyme

Au capital de 500.000 DT

Siège social : Résidence "SANA BUSINESS CENTER" Pavillon B Boulevard Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis - 4ème et 5ème étage

Identifiant unique : 0307291C

Les actionnaires de la société COMETE INTERNATIONAL sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 juin 2025 à 11h, au siège de la société sus indiqué et par vidéoconférence pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Acceptation de la démission d'un Administrateur et octroi de Quitus ;

2. Ratification de la nomination à titre provisoire d'un Administrateur;

3. Nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire ;

4. Pouvoir.

2025401719SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle (2024)

SOCIETE DE LIBERTE D'EXPLOITATION DES EAUX MINERALES.SA

«SLEEM HAYET»

Société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne

Capital social : 16.000.000 DT

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid

Identifiant Unique : 421684H

Matricule CNSS : 102925-08

Le conseil d'administration de la Société convoque les actionnaires à l'assemblée ordinaire annuelle (2024) qui se tiendra le 28/06/2025 à (9) heures du matin au siège de l'unité de production de la société situé à Baten El Gazel Nord à Jelma, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation et validation du nom commercial de la société.

2. Approbation de la politique d'intéressement commercial de la clientèle de la société.

3. Autorisation de la société à entretenir des relations d'affaires commerciales avec la société «MALEK MULTI LOGISTIC».

4. Autorisation de la société à entretenir des relations d'affaires commerciales avec la société «ISSA ARDHAOUI DE TRANSPORT».

5. Autorisation de la société à entretenir de relations d'affaires commerciales avec la société «MALAK SERVICES TECHNOLOGIES».

6. Autorisation de la société à entretenir de relations d'affaires commerciales avec la société «MALEK DE BOISSONS TUNISIENNES».

7. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice (2024).

8. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice (2024).

9. Approbation des conventions réglementées régies par le code des sociétés commerciales.

10. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice (2024).

11. Affectation du résultat net de l'exercice (2024).

12. Octroi de Quitus aux administrateurs.

13. Désignation d'un commissaire aux comptes de la société pour la période (2025, 2026 et 2027).

14. Pouvoirs.

2025401722SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«CARTE VIE»

Siège social : Immeuble CARTE Lot BC4 entrée B Centre Urbain Nord 1082 Tunis

I.U : 1180567V

Code TVA : 1180567VPM000

Le conseil d'administration tenu le 4/4/2025 convoque les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire le 30 juin 2025 à 10 H au siège social de la société; Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers et du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2024 ;

2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées;

3- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2024;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Fixation des jetons de présences ;

6- Nomination d'administrateur;

7- Pouvoirs.

2025401723SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MAGHREBINE D'ASCENSEURS ET ASSIMILES

SOMAS SA

Rue Chatt Erromen - Immeuble Espace Tunis Bloc A - 3ème étage - App. A3.4 A3.5 Montplaisir 1073 Tunis

Au capital social 200.000 DT

Identifiant unique : 0345578D

Messieurs les actionnaires de la Société SOMAS sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 10 juin 2025 à 10H00 au siège social sis à Rue Chatt Erommen, Immeuble Espace Tunis, Bloc A, 3ème Etage, App. A3.4, Montplaisir 1073 Tunis, à l'effet de délivrer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation s'il y a lieu :

- Du rapport du conseil d'administration sur la marche de la Société au cours de l'exercice 2014 ;

- Des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

3- Quitus aux administrateurs ;

4- Fixation du montant des jetons des présences ;

5- Affectation des résultats ;

6- Renouvellement du mandant du commissaire aux comptes (2024-2025-2026).

2025401724SANB3

Convocation

SOCIETE DE DISTRIBUTION DE LA LUMIERE «NORA»

S.A au capital social de 300 000 dinars

Siège social : 30 Bis Rue Ali Ben Ghedahem, 2ème Etage - Tunis

Identifiant unique : 0513509C

Messieurs les actionnaires de la société de distribution de la lumière «NORA» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 20 juin 2025 à 11 H au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024;

- Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024;

- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

- Fixation du montant des jetons de présence ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Renouvellement des mandats des administrateurs;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025401727SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "SICAR UNIVERSAL" SA

Société anonyme

Au capital de 14.800.000 DT

Siège social : 19 Rue d'Allemagne, Tunis

Identifiant Unique : 1614429 X

Le Conseil d'Administration de La Société Sicar Universal S.A convoque les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 18 juin 2025 à 12 h au siège de la société sis au 19 Rue d'Allemagne Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2023 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;

4. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2023 et des conventions réglementées ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2023 ;

7. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2025401728SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société UNIVERSAL TRADING SA

Capital social : 1.000.000 DT

Siège social : 19 Rue d'Allemagne, 1000, Tunis

I.U : 0033069C

Le Conseil d'Administration de La Société Universal Trading S.A convoque les actionnaires à assister à

l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 18 Juin 2025 à 10H au siège de la société sis au 19 Rue d'Allemagne Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif l'exercice 2023 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;

4. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2023 et des conventions réglementées.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2023 ;

7. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2025401729SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société SIFCOL

SA au capital de 1.440.000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 2 - Sfax

IU : 0004091 N/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société SIFCOL sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire samedi le 21 juin 2025, à 10H 30 à IACE Sfax situé à la route de Garmada, km 4,5 (en face de la salle des fêtes Shahrazade), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de la société pendant l'exercice 2024

- Lecture des rapports spécial et général du commissaire aux comptes au titre de même exercice

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Affectation du résultat et distribution de dividendes

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus aux administrateurs

- Fixation du montant des jetons de présence

- Questions diverses.

2025401732SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2025

MINERALI INDUSTRIALI TUNISIA "MIT"

Société anonyme

Au capital social de 10.735.000 dinars

Siège social : El M'Rakib, Route de Hafouz Ousletia - 3120 - Kairouan

Identifiant unique : 768270K

Les actionnaires de la Société «MINERALI INDUSTRIALI TUNISIA» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra par vidéoconférence le 11 Juin 2025 à 15 heures (16 heures italienne), à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire et approbation de la forme de la tenue de la réunion ;

2, Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2024;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2024 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2024;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2024 ;

7. Quitus aux administrateurs ;

8. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2024 ;

9. Démissions d'un administrateur : résolutions inhérentes et conséquentes ;

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

11. Questions diverses.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à votre disposition au siège de la société dans les délais réglementaires.

2025401741SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CEREALIS S.A

Société anonyme

Au capital social de 4.888.889 TND

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt N°1, Rue du Lac Turkana Les Berges du Lac, 1053, Tunis - Tunisie

Matricule fiscal : 849850A/NM/000

Matricule CNSS : 00340687-23

Mesdames et messieurs les actionnaires,

Au nom du Conseil d'Administration de la société, son président a l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le 17 Juin 2025 à dix heures trente (10h30) à l'IACE (Institut Arabe des Chefs d'Entreprise) sis à la Rue du Lac TURKANA, les Berges du Lac, 1053, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

4. Approbation des conventions réglementées conformément à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

5. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

6. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;

7. Renouvellement du mandat des administrateurs;

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ; et

9. Pouvoirs pour formalités.

Conformément aux dispositions des statuts, vous avez la possibilité de consulter les documents nécessaires à votre information qui sont à votre disposition au siège social de la Société. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous pouvez vous faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir régulier.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs l'assurance de nos salutations les meilleures.

2025401767SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE DE SILLONVILLE

Société SARL

Au capital du 327 600 DT

Siège social : 10 Félicien Challaye - 1002 Tunis

RNE : 0710983

Chère associé (e),

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31/12/2024 se tiendra le 24 juin 2025 à 10 heures au siège de la société sise à Tunis au 10 rue Félicien Challaye 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice 2024.

- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'Exercice 2024

- Examen des états financiers et autres documents de gestion de l'exercice clos au 31/12/2024

- Affectation de résultat 2024

- Quitus à la gérance

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025, 2026 et 2027.

- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des associés au siège social de la société dans les délais légaux et pendant les horaires d'ouverture

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des associés au siège social de la société dans les délais légaux et pendant les horaires d'ouverture.

2025401721SRLB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale

De la société civile régionale «Al-Moubadara»

Pour les services de transport irréguliers à Mahdia

Conformément à ce qui suit :

Décret n°15 de 2022 du 20 mars 2022 relatif aux sociétés privées

Arrêté n°498 de 2022 du 19 mai 2022, portant approbation des deux statuts types des sociétés privées.

Les membres du comité fondateur de la société privée régionale «Al-Moubadara» pour les Services de Transport Irréguliers» à Mahdia ont le plaisir d'inviter le public à l'assemblée générale constitutive :

Samedi 14 juin 2025, à 9h30, au Centre Culturel Bashir Ben Salama à Kssour Essaf sous la supervision de Mr le gouverneur de Mahdia.

L'ordre du jour de l'assemblée générale constitutive de la société civile régionale comprendra «El moubadra «Services de transport informels» à Mahdia.

Inviter les participants à la réunion pour la première fois

- Constitution de la société civile Approbation des statuts de la société

- Election des membres du conseil d'administration

- Décider des contributions en nature, le cas échéant Désignation d'un commissaire aux comptes

- Libérer le capital de l'entreprise

Siège social : Société régionale «El moubadra» civile pour les services de transport irrégulier à Mahdia, rue du 13 août, Kssour Essaf

Téléphone : 96809229/99069805

MF : 1897726YNM000

2025S00657SODB3

Autres sociétés

Sté Mutuelle de Service Agricole

AGRI BENSASSI

Capital : 5000 dinars

Route Kasseb Béja

M.F. : 1151851/J

La société Mutuelle de Services Agricoles «Agri Ben Sassi» entend tenir l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'année 2024 au siège social, domaine El Garia, route Kassab, Béja, pour discuter de l'actualité littéraire et rapports financiers, faire le point sur les engagements et les activités, le samedi 21 Juin 2025 à neuf heures du matin.

2025401705SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société CAIR TUNISIE dont le siège social est situé à la zone industrielle d'El Kalâa Kebira du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N°A-2025-09-0201-0001451 en date du 27 janvier 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des dispositifs médicaux en plastique à usage unique, située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sousse et de la municipalité d'El Kalâa Kebira.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'El Kalâa Kebira ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Riahi Walid a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°7456 en date du 25 avril 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième

catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à BIIR AHMED de Bouhajla du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de Bouhajla Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Bouhajla ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mme Tayehi Jamila a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°7252 en date du 23 avril 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à RHIMA de Hajeb Laayoun du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de Hajeb Laayoun Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Hajeb Laayoun ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Moez Ouni a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Sidi Bouzid sous le n°3442/5 en date 27 février 2025 en vu d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant d'une huilerie, situé à la localité Sidi Khlif délégation ouled hafouz du gouvernorat de Sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid, la délégation ouled hafouz et la commune ouled hafouz.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid, délégué ouled hafouz ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune ouled hafouz dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Titre de propriété perdu

Je soussigné, Soufiene Ben Youssef Ben Mohamed Hassouna, de nationalité tunisienne, né à Hammamet le 9 mai 1977, titulaire de la carte d'identité n°06329537-DD datée du 9 octobre 2019, agriculteur, résident à la rue Hani Jedidi Hammamet gouvernorat de Nabeul, déclare sur l'honneur avoir perdu mon titre de propriété pour le bien immobilier n°6547/06-DD, soumis au registre foncier n°576597-DD, sis à rue Al-Rawda, Hammamet, gouvernorat de Nabeul.

2025R01455DIVD2

Perte de titre de propriété

Khaled ben Ali ben Ali Hsoumi CIN : 00194750 et Najet bent Ali ben Ali Hsoumi CIN n°04105900 et Saida bent Ali ben Ali Hsoumi CIN : 00130317 déclarent avoir perdu le titre de propriété (Saned milkia) n°17415/01 de la propriété objet du titre foncier n°181216 Tunis dénommé ALLBARAKA sis à cité Sidi Fathallah en bordure d'une route Tunis d'une superficie de 86 m².

Cette annonce est parue aux Journaux le Quotidien page 26 et Achourouk (إعلانات الشروق) Page 29 en date du 16 Mai 2025.

2025R01457DIVD2

Avis

Monsieur Souhaiel Ben Hedi Ben Abdelkader Souissi, né à Nabeul le 14/5/1978 Titulaire de la CIN n° 06337196, annonce avoir perdu le titre de Propriété N°06/8414 Relatif au titre foncier n°600253 Nabeul sis à Dar Chaabane El Fehri Nabeul, et qu'il a déclaré la perte du titre de propriété tel qu'il appert du Certificat de perte délivré par la police de Dar Chaabane El Fehri en date du 13/5/2025 sous le Numéro 408.

2025R01460DIVD2

Avis

La dame Najiba Bent Abderrhamen Trigi déclare que son titre de propriété d'une maison d'une superficie de 85 m² sise sur la route de Gremda Klm 7.5 a disparu. Elle veut extraire un autre titre. Toutes oppositions doivent être faites au bureau de notaire Ketata Moncef sis 14 place 5 décembre Sfax médina dans un délai de 30 jours de ce jour.

2025X00698DIVD2

Avis

Mr Nabil ben Mohamed Ammara, titulaire de la carte d'identité n°05251146, annonce que son titre de propriété du terrain de superficie 676.70 mètres carrés, situé à Sfax route Gabès km2.5 est perdu et il compte obtenir un deuxième exemplaire original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Houidi Arafat situé à rue Sidi Bel Hasan Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne, et aucune objection n'est acceptée après le délai susmentionné.

2025X00699DIVD2

Avis

Mohamed Ben Moncef Ktari annonce que les deux titres de sa propriété située à Sfax route Eldaier klm 6 de la superficie de 540 mètres carrés sont perdus et il entend en extraire un deuxième acte et quiconque a une objection doit la prouver à M.Makni Wadi notaire qui est situé à rue el Adoul Sfax 123 dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2025X00702DIVD2

Avis

Mm Chouchene Naima annonce qu'elle possède une maison sise à jwewda elhencha Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de cet acte originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 30 jour passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X00711DIVD2

Avis

Mr Mustapha Ben Mohamed Becha Charfi titulaire de la C.I.N n°01017966 avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 403 m² renfermant une maison à la plage est la chebba.

Que son titre de propriété étant perdu, il veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Sadok Kammoun et Mohamed Abid.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X00715DIVD2

Perte d'un document de propriété

Monsieur Bilel Kassraoui annonce la perte du document de propriété n°34915/01 objet du Titre Foncier n°189555 Tunis, nom du titre foncier : Kassraoui à l'adresse 10 impasse Korba rue Ben Nejma Elhafssia Tunis selon déclaration sur l'honneur à la municipalité du Bab Lakoues du 19 mai 2025.

2025401706DIVD2

Opposition à la liste de distribution

Société «HERUNDO TRADE» SARL

(Société en liquidation)

Siège social : Bureau A1.2 Immeuble Chebil Avenue Farhat Hached Sidi Rezig Mégrine 2014 Ben Arous

Identifiant Unique : 1595950B/D/M/000

Le liquidateur informe les créanciers conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales que les objections sont acceptées dans les 90 jours à compter de la date de cette annonce à la liste de distribution. Il leur informe également que la liste de distribution susmentionnée ne comprend aucun créancier et les fonds de liquidation sont inexistants en raison d'absence d'actifs de la société. Les oppositions doivent être faites au bureau du liquidateur sis au 67 Avenue Alain Savary Bloc A, 6ème étage Appart N°3-1002- Tunis Belvédère.

2025401733DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr Hedi El Ghak titulaire de la carte d'identité nationale n°03272416 déclare la perte de titre constitutif de la propriété n°01/19904 relatif au titre foncier n°97996 nommé «Nejma» situé à Tunis, 29 rue Aboulkacem Chebbi, Montfleury.

Cet avis fait suite à une déclaration sur l'honneur effectuée le 12/02/2025 à la municipalité Sidi Bechir, Tunis 1.

Cet avis a été publié au journal «Chourouk» le 15/02/2025.

2025401740DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

L'annonce n°151 publiée au J.O.R.T du 31 décembre 2024 concernant le fonds de commerce Mornaguia Manouba.

Lire :

Fonds de commerce sis à la route Mater klm 7 cité Khaled Ibn Walid Manouba

Au lieu de :

Fonds de commerce sis à la route GPS km 14.2 Mornaguia Manouba

Et le reste sans changement.

2025X00712RECZ9

طبقا لأحكام الفصول 43 الي48 من قانون المالية لسنة 2025 ينشر بنك تونس العالمي قائمة أصحاب الحسابات التي لم تسجل أي عملية أو مطالبة أو منازعة طيلة خمس عشر سنة أو اكثر المنقضية و أرصدة الحسابات المغلقة و غير المطالب بها لمدة خمس سنوات أو أكثر المنقضية.

في صورة عدم اجراء أي عملية مالية على الحساب قبل 30 جوان 2025 فانه سيتم تحويل المبالغ للخزينة العامة للجمهورية التونسية طبقا للفصل المذكور أعلاه.

En application des articles 43...48 de la loi de finance de2025, la Tunis International Bank publie la liste des personnes ayant un compte inactif pour lesquelles aucune opération, réclamation ou contestation n'a été enregistré depuis quinze ans et plus et des comptes créditeurs clôturés et non réclamé depuis cinq ans et plus. .

A défaut de mouvement avant le 30 juin 2025 le solde du compte sera transféré à la Trésorerie Générale de la République Tunisienne et ce conformément à l'article sus-indiqué.

DJAFER FARID	CATERINE VEGLIONE	
STE BLUMARE	BAKDACH BASSAM	STE AL-WIFAK DU COMMERCE
STE ROZATEX	SOCIETE SCHEMAS	INT'L
STE INERMODA	SAAD K.ABDUL JALIL AL OCBI	IMED ABDELAZIZ EL KHARRAZ
JOAQUIM J.F DIAS	& MME BEN MOHAMED	MOHAMED SHAUKI BSHENA
LAURA EGOLI	ABDELKADE	CARREA MARCO
STE INTERNATIONALE DE	NICOLETTA CANALI	DANI COMPANY SUARL
CONFECTION	AKRAM MOHAMED RAJAB	GILLES ROBERT HERGAT
STE TREN FASHION	ELGADI	KEVORKIAN JOEL CHRISTIAN
STE EUROPE LINGERIE	TACHAROUKIAT AFRICA	SOCIETE VET-SERVICE
STE GITEX	ABDERRAHMANE SLAMA	SOCIETE JCK SUARL
STE PARTNER	BASHIR TAHER ELMABRUK	SOCIETE ANNABEL SARL
VIGNERI MASSIMO	ANAELI	ANNABEL
MONCEF IDDIR	ABDELKRIM LAMARA	SOCIETE ANNABEL SARL
INTERFASHION LOGISTIC	RICHARD CASTEUBLE	ANNABEL
TUNISIA	JAMBON RENE	GIORGIO BORTOLOTTI .
STE ATI	DJEBRANE IDIRI	GIORGIO BORTOLOTTI .
STE AAA FORCE	SOCIETE JACINT PATRIMONI	SOCIETE JCK SUARL
STE SHIRTEX	RAMBURS INC	TORNADO TRADING
STE H & M	MOHAMED BASHIR ABDUL	YACINE RIAD KETFI
STE J.M AZUR	AZIZ	STE AETHRA INTERNATIONAL
STE SMO	SOCIETE UNIFAM SARL	CONSULTING SARL
ZAROUK FANDI		

STE J M AZUR	MABROUK S.OMAR	STE CONSTRUCTION
STE CAMICO SARL	ABDULMAJID	MECANIQUE MED RANEENNE
ANTONIO ARREZO	KONE MOHAMMAD	(CMM)
LAWRENCE SPITERI	CROMMAR EP.HEURTAULT	SOCIETE AL CHAHED
STE TUNITAL SERVICES	OPHEL	CONSULTING
STE BRODELUX	STE TESSILGRAF TUNISIE .	CENTRAL PARK .
THE EUROPEAN COLLEGE	SOCIETE RUSICH	ETUDES TECHNIQUES
MABILLE ERIC	& MRS MULLER	D'INGERERIES
STE BLUE PARTNER	STE NUOVATRE	FARAG YAHYA SAAD
STE JURIS TRAITANCE	TIEN TIMOTHY	GENERAL CONSULTING ET
DONATO ROBERTO	FRANCESCO RAGO	SERVICES
KESTNER SUSANA	ABUGRARA ZOHAIR R.	SOCIETE DESERT SARL
TOSCA BARUCCO	ABDULLAH	MOEZ YAHIAOUI
STE APIC SARL	STEFANO ROSSIN	JEAN-LUC GIMENO
DE OLIVEIRA PIMENTA	GERMAN TUNISIAN INT'L	SOCIETE L'ETOILE MARINE
INTEGRATION OBJECTS	MANIFACT	STE CONSTRUCTION
POP SERIGRAPHIE	THEAUDIN YVAN	MECANIQUE MED RANEENNE
MGB TEXTILE	MOEZ YAHIAOUI	(CMM)
GIOWATEX	BOZZOLI MARIO OU BOZZOLI	A..M..T..S
STE AVGER PRODUCTION	CELSO	FRANCESCO PATAMIA
STE POLE PRODUCTION	SOCIETE T.CONSULTING SUARL	BERTONI GIOVANNA
STE GEPS	(SC	CREATION EUROPE LINGERIE
STE EUROTEX	SOCIETE SITIRA TRADING	SARL
STE MEDICI	MIMOUNE LARBI & MR.AIT	IBRAHIM RAJAB AMISH
STE PRINTING & PACKAGING	GANA AIT	SOCIETE DANMARE NORTH
Ste SMD	RAFIK ALLOUI	AFRICA
STE JLH	BADIS MAHIEDDINE KETFI	INT'L PIPELINE
STE NS CONFECTION	NUMU CONSULTING LIMITED	REPRESENTATIVE
STE ALTRIX	SOCIETE HANNIBALMEDIA	MECHATI ALI (TRANS AGRO)
STE LOGICUT	PRODUCTION	TAPE MAXIME KEKE
STE BLUE CONF	SAEED ADNAN	SE MR OU MRS RAMOS .
STE STC	MASSIMILIANO MENICUCCI	SOCIETE TECNOCOM SUARL
STE ALPHA BIAIS	MICHELOT LUDOVIC VINCENT	FARAG YAHYA SAAD
STE EURO TEXTILE	GABRIELLA SGUOTTI	S.I.F LINGERIE
STE SIC	CONSULAT GENERAL DE	STE MARTELLI TUNISIA SARL
STE EIKO	DANEMARK	STE DIEGO COLOMBO
STE INESS CONFECTION	CASINI ROBERTO	ETABETA SERVICES ETABETA
STE IDEAL TUNISIE SARL	SOCIETE B 52 CALL TEAM SARL	SERVICES
STE A.C.P.P ASSEMBLAGE CABL	& MME BEN MOHAMED	NOLFO VINCENZO
RAHMATU DUNAMA AHMED	ABDELKADE	STE PREST 2F
JAZ and JAR FASHION SERVICE .	AMBASSADE DU NIGERIA	MUSTAFA MOHAMED MGEG
ZAGHOUAN TEXTILE S.A .	KOUKI ZOUBEIR	ABDERRAOUF HACHANI
S.I.F LINGERIE	ORIENDIS COMMERCIAL SARL .	T F E AFRIKA SARL .
TACHAROUKIET AL RAHAL &	ABDUSSALAM HUSSEIN AL	GIORGETTI FRANCO
SONS	TUMI	T F E AFRIKA SARL .
SOCIETE FENCO SARL	FRANCIS GASTON MAURICE	STE PREST 2F
SOCIETE REMAX SUARL .	COLA	STE DIEGO COLOMBO
A.SABRI - ABDULSSALEM	SOCIETE ALAFIN SUARL	AMBASSADE DE LA R.F.A .
SOCIETE M.M SERVICES	ABUGRARA ZOHAIR R.	PLANET WORK SARL
SUARL(SCC	ABDULLAH	MABROUK AHMED OMAR
H.E ALI HASSEN MUFTAH	SOCIETE T 3 C .	MAHMUD
A'GRAPH	LUIGI MUCEDOLA	

PAOLETTI SERGE .	ELAMIN MOHAMED SHALOUF	FRANCO TUNISIENNE INT'L
ABDULHAKIM MOHAMED SHAALALI	MICHELE GRASSELLINI	TRADIN FTIT
ABDELKRIM LAMARA	SOCIETE STEPONE	KOTO DANIEL TCHIMOU
GOLDEN WING INT'L FOR CONSTRUCTION LTD	SOCIETE E TUNIS PROJECT SUARL	STE ERBUS INT'L INVESTMENT SARL
MIFTAH MOHAMMED SAFRANI	SOCIETE AL ATEER	ANNE NEE LE PALUD MICHAU
TAE JOON CHOI	MOHAMMAD YOUSUF AZIZ	STE MAINTENANCE ET SERVICES SO
LAMA CONSULTING GROUP .	SOCIETE SBJ INCORPORATED .	ATCO ATLAS CORPORATION SARL
GERMAN TUNISIAN INT'L MANIFACT	MAURO DI GUISEPPE	LA SERIGRAPHIE
TAE JOON CHOI	ANOUAR RAJAB KHALIFA KANTURA	STE NUMID INVEST INTERNATIONAL .
AGAJI INTERNATIONAL NIGERIA	ADEL OMAR MOHAMED FARWAN	SOCIETE COELIA INTERNATIONAL S
AKROUR MERIEM	MABROUK AHMED OMAR MAHMUD	PLANET WORK SARL
EDWAR SALIM SHAOUL SADDIQ	AHMED HADI EL-SAHELI	SOCIETE STONE COMPANY
SOCIETE SUPPORT MEDIA LLC	AHMED N.TLALA	MR.VIA ALBERTO
EDOARDO ZILIOTTO	ASHRAF SELIM EL BOASHI .	SOCIETE ORIENDIS SARL
ALI MED EL MERIEMI	ABRAINI JACQUES	LA SERIGRAPHIE
SOCIETE ASTRO	SINGARELLA PORTER MARIA	ABDOURAHMANE DALEN BARRY
STE INTERNATIONALE DE TEXTILE- SARL	SOCIETE SAPHON ENERGY LTD	SCATTOLINI FAUSTO
STE SITADEL CORPORATION SARL	AMBASSADE DU NIGERIA	A..M..T..S
COLIN OLIVIER	KHADIDJA HENNI	SOCIETE ORIENDIS SARL
IACOPO SALIMBENI	ANITA DOLFUS	GEOFFROY YVES OU
VERGES VINCENT	GALIAZZO MARTINO	MRS.MEYRET GEOFFROY JEANINE
JANET WISE	TAREK ARRIBI	SESANA VIRGINIO
SOCIETE ITALPUBLIC TUNISIA	WORLD ALA SARL	MONGINI CARLO SILVIO .
MOHAMED ABDALLAH AL SANAA	STE GULF ENERGY CONSULTING SA	SOCIETE AL ATEER
PIERRE PHILIPPE PASQUA	MICHELE GRASSELLINI	BLAZEVIC IVICA
ECONOMIST ADVERTISING	STE AFRICAN CONSULTING & DEVELOPMENT	DI NOZZI LORENZO
MASSIMO CANGIOLI	SOCIETE TROPICAL WOOD TUNIS(TW	MOHAMMAD YOUSUF AZIZ
AWADI BALA	CAVANNA CHRISTIAN & MRS.MAR CAVANA	FOGAGNOLO EMANUELE
RAYAN MONDIAL BUSINESS(TUNISIE	ADEL AMMAR ALI SALEM	SOCIETE SBJ INCORPORATED .
MME.KARIM KHADIJA ;	MOHAMED BASHIR ABDUL AZIZ	SE MR OU MRS RAMOS .
SOCIETE NOVATRADE	ANWAR MILOUD ENAJAH	STE DEVELOPPEMENT DES EXPORTAT (SODEX)
SOCIETE TITELIVE INTERNATIONAL .	SOCIETE LEATHER GALLERY	SOUTH STAR TRAVEL
MOHAMED AZIZ HANIF	SOCIETE HEXAGONE TUNISIE SARL	STE NOMADEX SARL .
LAHSSEN MOUSSAOUI	SOCIETE T 3 C .	BOUREIMA OUEDRAOGO
ABDELHAKIM SERRAR	MOHAMED AZIZ HANIF	MAIOCCHI MARZIO
ANDREA SBICEGO	ARIEL PETROSSIAN	INT'L TRAD.COMP FOR CHEMICAL
PELORUS CONSULTING SARL	STE MEDITERRANEENNE DE CONFECT (SMC)	HASSAN DAK AL-BAB
GIANCARLO BESSONE	ALI ELEJAILI AHMAD	SOCIETE JEUMONT GROUP S.A .
SCARCELLI SERGIO	SOCIETE TRADE-IN SARL .	ATCO ATLAS CORPORATION SARL
VAN DEN BERG BERNARD	AWAD ISA SHAAFI	GURSOY MUHARREM
	ERNAX INVESTMENTS LIMITED	SOCIETE BLUE TRADING

TACHAROUKIET WADI RAMLA	ALI HEDFI	MARIA CRISTINA CORSI .
FOR	DJELTEX	GIORGIO MAGRINI
WITTEBROES HERVE	NATIONAL MOBILE	GIORGIO MAGRINI
ZOHIR A.EL BARUNI	TELECOMMUNICAT COMPANY	SOCIETE FREE STEEL LLC
AUSTRIAN OIL TECHNOLOGY	(WATANIYA TELECOM)	MARSELLA ANDREINA
LTD (AOT)	MOURAD MEZIANI	OVERSEAS CONSULTANTS
REMY CLAUDE	GUILLERET DENYS	SOCIETE STONE COMPANY
EP.ELKAROUI LEILA RACHED	LAURENCE VENOT	SOCIETE KIBALTA S.A
SOCIETE CONSULTING	SOCIETE RUSICH	BONGAERTS CONRARDUS
SERVICES	SOCIETE NATUR'ELLE	GUSTAAF .
H.E AHMED AL HOSANI	IACOPO SALIMBENI	VINCENZI NINO
FRANCIS RAOUL ANDRE	INT'L TRAD.COMP FOR	GEELHAND DE MERXEM
MARTY	CHEMICAL	GEELHAND DE MERXEM
AHMED HADI EL-SAHELI	SOCIETE T.CONSULTING SUARL	DEL VECCHIO GINO .
AZIZ BOULKOUR	(SC	DEL VECCHIO GINO .
STE INDUSTRIELLE	LOURTIE PEDRO	GALLI ALBERTO
TUNISIENNE(SI	SOCIETE UNIFAM SARL	MELANI MATTIA FRANCESCO
AHMED KETFI	ASHRAF RHUMA A.RHUMA	VINCENZI NINO
INTERNATIONAL	ABDUSSALAM HUSSEIN AL	AHMED ALMUKHTAR ALTUMI
COUNSEL&ASSISTAN	TUMI	SOCIETE ACTIA TUNISIE SA
CORPORATE	PEDROSA ISABEL	MELANI MATTIA FRANCESCO
AZIZ BOULKOUR	STE ASTRA TEXTILE	MARCELLO VICINANZA
ADB EXPERTS .	G.G.B INTERNATIONAL .	RAJA MED AL ARIFI LASWAD
DRIF ABDELKADER DRIF	RAMBURS INC	SOCIETE ART REP
SOCIETE NATUR'ELLE	CARDELLI LEONELLO	SOCIETE STONE COMPANY
SOCIETE CIGALA WORLDWIDE	SOCIETE I.T.T TUNISIE	SABBATINI LUCIANO ;
LIMIT	PAOLO OU MRS.CARELLA	FORNARA ROBERTO
SOCIETE SIF MAILLE	BONSIGNORE	TABBOUCHE ABDALLAH OU
SOCIETE BRESAL	NORTH AFRICA LEATHER	MRS. TABBOUCHE
INTERNATIONAL .	TAIEB MORTADA ELAKHDER	SOCIETE DEBI CENTRAL
SOCIETE EQUATEUR STE	SOCIETE SOURCETEX	FACTORING .
EQUATEUR	BASHIR A.BASHIR ADNAN	MOHAMED AMER SHETIWI
MED WALDA WAHIB	ELFITURI MOHAMED NASER	JOHN MILOT
AHMED ALI KEJMAN	A.AL	AZAIEZ HAFEDH
H.EX AFONSO CARBONAR OU	SOCIETE ART REP	MAGHREB AND
MRS.LA SCOTTO DI LUZIO	STE WORLD CONSULTING	MEDITERRANEAN COMPAGNIE
ABDALLA ELAMIN M. TRABULSI	COMPAGNIE	MEHMET YALMAN
MELONI LORENZO	MABROUK AHMED OMAR	SOCIETE NOMADIA .
STE UNION TRUST	MAHMUD	HEX.PANTOS
PATRIZIA OU MR.FARHAT	SAGER SAGIR MUSBAH	GYORGY/MRS.EDINA
TOBIA	BEZNAIGUIA ZAINEB	SOCIETE SEA QUEST TRADING
MOHAMMAD YOUSUF AZIZ	NEFFATI ABDELLATIF BEN	SARL
SOCIETE REMIX	MABROUK	VALERIANO FERNANDEZ
CROMMAR EP.HEURTAULT	AHMED N.TLALA	SANTIAG
OPHEL	SOCIETE I.T.T TUNISIE	SOCIETE KIBALTA S.A
SIOUD ABDELKADER	STE GULF ENERGY	ROZENCWAIG CLAUDIO JAVIER
MARCO GIUSEPPE SACRIPANTI	CONSULTING SA	SOCIETE PRO-SERVICES
ABDULLAH SHEIKH ISMAIL ALI	STE TESTUN GROUP LTD	SOCIETE B L K INTERNATIONAL
TOUMI KHEMAIS	LAURENCE VENOT	MAGHREB ALLIANCE
ALI ALMABROK SHARFEDDINE	MAGHREBINE NEGOCE ET DE	SOCIETE MINIDISI FASHION
OMAR	TRANSIT INTERNATIONAL	SARL
	GMS TECHNOLOGY	JEAN PAUL GROSSENBACHER

SOCIETE ELECTRO PARTNER TUNISIE	ATHER ALKARBOLI ABDULAZIZ	AL JAZIRA INT'L TRADING COMPANY
FAWZI BOUKHARI	MOH.ABDULMOMEN ALFUGHI	GUERINO NUOZZI
GIAMAL EL WALDA	GILBERT DUPREZ	MONDENT SARL
SOCIETE MOD'ELLE SARL	MAURIZIO GUERRA	SOCIETE STORM SERVICE SARL
FINCHLEY INVEST & FINANCE CORP	PERIN STEPHANE MARCEL GUY & MME BEN MOHAMED ABDELKADE ABDULAZIZ	SOCIETE ITALIENNE MEDITERRANEE
MICHELOT LUDOVIC VINCENT	MOH.ABDULMOMEN ALFUGHI	SOCIETE OSI SERVICE INT'L(OSI)
MOHAMED BASHIR ABDUL AZIZ	GOLDEN WING INT'L FOR CONSTRUCTION LTD	SOCIETE DS SERVICES SUARL
GIANFRANCO DI NARDO	MEDITERRA	STE DS SERVICES
NURI BASHIR AHMED SHIFSHA	TAREK AHMED ELFAZANI	KONSTAS ALEXANDROS
ISMAGUILOV RACHID	SUAD MOHAMED ZREAG	KOTO DANIEL TCHIMOU
KARIM SABRI	LAURENCE VENOT	AMBASSADE DE VENEZUELA .
CHRISTIAN LAFON	COMPAGNIE D'AUDIT	SOCIETE M AND C FASCHION
WITTEBROES HERVE	ECONOMIQUE E	SA M AND C FASHION
ADEL AMMAR ALI SALEM	ADMINISTRATIF (CAEA)	ABDULRAHMAN B.R.M KH ALDEHA
MAGHREB CONSULTING SARL	JOHN MILOT	BERTONI GIOVANNA
MAGHREB CONSULTING SARL	H.EX MRS.ANNA KORKA	SOCIETE ACTIA TUNISIE SA
NOURI MOHAMED AQIL	LAMA CONSULTING GROUP .	SOCIETE NESSIJ MED SARL
SOCIETE NESEC	SOCIETE SOURCETEX	ROZENCWAIG CLAUDIO JAVIER
PATRICK GILLIARD	AL DYWAN SA .	SOCIETE ERRE EMME
NURI BASHIR AHMED SHIFSHA	SOCIETE UNIFAM SARL	ALI ABDOU
SALEM ABOSLAMA ABUBAKER ABOSLAMA	SOCIETE ASTREO SARL .	SOCIETE ECOWASH .
FABRICATION DE GESTION DE MAROQUINERIES (F.G.M) SUARL	SOCIETE COSTA SUARL	TRONI SIMONE
SOCIETE TRANSERVICES SARL	GLOBAL CONSULTING CHALLENGE GC SUARL	INT'L MARKETING COMPANY(IMC) .
SHEIKH NACEUR ESSABAH AL AHMED	AUSTRIAN OIL TECHNOLOGY LTD (AOT)	GHAZI ASKRI
CHRISTOPHE BUHLER	SOCIETE D.G.F SUARL	SOCIETE ALTRICS CABLING SYSTEM
HUBERT BRIDIER	COLOMBO DIEGO	ORIENDIS COMMERCIAL SARL .
NAFTLIB OIL SERVICES COMPANY	STE ITALTUN-TECH SARL	SOCIETE ALTRICS CABLING SYSTEM
AL DYWAN SA .	PATRICK LEMASSON	STE TEAMCO SARL TEAMCO
& MRS MULLER	H.EX AFONSO CARBONAR OU MRS.LA SCOTTO DI LUZIO	J3S TRADING SARL
KHALED MEHEMED ELMGARYEF	JEAN JACQUES NOURY	ASSISTANCE ET FORMATION AU DEV. INTL
AHMED KHIRBEK	CREATECH	ORIENDIS COMMERCIAL SARL .
SOCIETE SOURCETEX	LUKA DJURIC	TABBANE MOHAMED HEDI
MOHAMMAD YOUSUF AZIZ	BLUE SEA INVESTMENT GROUP S.A BLUE SEA INVESTMENT GROUP	SOCIETE SUISS CONSULTING SARL
ABDULAHAD M.SASSI MAB.EL JE	INCA INVEST LTD	BELLAVOINE BERNARD
JERIDI MOHAMED HABIB	STE DENIM SERVICE TUNISIA .	PAOLO OU MRS.CARELLA BONSIGNORE
PAULE GALY .	STE WORLD CONSULTING COMPAGNIE	SHINICHI SAITO
TUNISIAN TRADE AND TRAINING SOLUTIONS (3TS)	BERNARD SINTES	ERIKA IWASAKI
GUERRIDA MOHAMED HABIB	NORTH AFRICA LEATHER	
SERGE JARRAUD	MIMOUNE LARBI & MR.AIT GANA AIT	
INTERNATIONAL BROKER SERVICE		

DANIEL SCHADELI M'HAMMED MAZOUZI MAHMOD AHMED EL OKSHI LAZRAK MONCEF FENAROLI VITTORIO MASSIMO IDRES GAREBA CHAELI ABDULHADI OMAR ALI ELSANOUSSI NOURI RHOUMA ADEM FAUZI PELISSIER JOEL KHALED MED ALGAHANI YAGHI CHARBEL . CONSEIL ET ASSISTANCE EN TEXTILE (C.A.T) MOSTEFAI SEGHIR BERTACCHI FABRIZIO SOCIETE TECOT SUARL . SOCIETE MAGHREBCOM M.A.Z.D.O.T.E.X TUNISIE SEA STYLE SARL MED ALI RIANY	INTERNATIONAL COUNSEL&ASSISTAN CORPORATE PERTILE FEDERICO SOCIETE L'ETOILE MARINE BOZZOLI MARIO OU BOZZOLI CELSO SOCIETE COSTA SUARL STE AL-WIFAK DU COMMERCE INT'L PECORARO GIUSEPPE SERGIO SCATTOLINI FAUSTO WILBERTS BART SOCIETE WEFFY SARL TEX CONSULTING SERVICE SARL	

2025R01523BCFA5